
Quelques aspects de la mentalité révolutionnaire (avril 1793–thermidor an II)

Author(s): Richard Cobb

Reviewed work(s):

Source: *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954-), T. 6e, No. 2 (Apr. - Jun., 1959), pp. 81-120

Published by: [Societe d'Histoire Moderne et Contemporaine](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/20527226>

Accessed: 08/01/2013 06:07

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



Societe d'Histoire Moderne et Contemporaine is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1954-).

<http://www.jstor.org>

QUELQUES ASPECTS DE LA MENTALITÉ RÉVOLUTIONNAIRE ⁽¹⁾

(AVRIL 1793-THERMIDOR AN II).

I. « L'HOMME RÉVOLUTIONNAIRE »

Qu'est-ce que c'est que le « révolutionnaire moyen », l' « homme révolutionnaire » ? Ne serait-ce qu'une abstraction, une vue de l'esprit, un portrait pointilliste, fabriqué de toutes pièces sans aucune réalité historique ? Ces objections sont valables ; aussi faut-il commencer par définir les sources qui ont été utilisées à la confection de ce portrait à la Seurat, puis identifier l'homme dont nous avons voulu esquisser ici certains traits qui nous paraissent le distinguer des hommes d'époques moins mouvementées que celle de la Grande Terreur.

La documentation existante impose une première limite extrêmement importante à notre choix. Il s'agit surtout d'une documentation collective : procès-verbaux d'assemblées politiques, sociétés populaires, comités de surveillance, assemblées générales de sections, et même quand il s'agit de lettres privées, ce qui est plus rare, ces lettres s'adressent encore à des collectivités, à des comités ou à des sociétés. Nous avons donc affaire à l'homme public, collectif. Or l'homme collectif est également l'homme orthodoxe. Notre documentation donne ainsi une prime au conformisme plutôt qu'à la sincérité.

Il existe, il est vrai, une autre source, d'origine judiciaire ou policière : interrogatoires, actes d'accusation, dépositions, rapports d'observateurs, enfin tous les ragots de la délation, de la lettre anonyme. Un des traits qui distingue sans aucun doute ce « révolutionnaire » hypothétique est qu'il aimait beaucoup parler : ces hommes parlaient partout et trop, fournissant ainsi à leurs ennemis une arme redoutable et aux historiens des sources à base de leur faconde verbale. En effet, une grande partie de la procédure anti-terroriste entamée devant les tribunaux criminels au cours de l'an III consiste en « morceaux choisis », en extraits de discours tenus à des assemblées populaires ou encore de propos prononcés chez des marchands de vin ou dans la rue par ces révolu-

(1) Conférence faite à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon le 9 janvier 1958 sous l'égide des *Cahiers d'histoire*.

tionnaires loquaces. Le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône dresse l'acte d'accusation de vingt-six habitants de la commune de Mallemort, accusés « d'avoir constamment prêché le pillage et l'assassinat à la tribune de la société populaire, dans les cabarets, dans les rues, dans les grands chemins... » (1). Voilà ce que c'est que de trop parler.

Le « révolutionnaire », s'il a ainsi enrichi la documentation historique et singulièrement aidé de son éloquence imprudente la tâche des tribunaux, n'a pas eu l'obligeance de nous laisser ses « carnets intimes » et nous sommes ainsi réduits à le voir tel qu'il aurait voulu se faire représenter en public, avec la panoplie de l'orthodoxie révolutionnaire, dans tout le feu de l'enthousiasme civique, ou, au contraire, tel qu'auraient voulu le faire voir ses pires ennemis (parmi lesquels il faut compter — et au premier rang — les juges de l'an III) ; il s'agit toujours d'un portrait de l'homme public. Il faut se résigner au fait que l'homme privé nous échappe à peu près complètement, ce qui nous dispense de la tâche fort malaisée de vouloir distinguer entre le visage public de l'homme révolutionnaire et celui qu'il présentait à ses familiers. Nous devons donc nous contenter d'une documentation forcément trompeuse et qui consiste, pour partie, en déclarations publiques et quasi officielles, dans les autres cas, en propos savamment tirés hors de leur contexte ou encore de dénonciations qui doivent beaucoup à la malveillance.

L'homme public tend naturellement vers l'orthodoxie. Ce n'est pas seulement une question de simple prudence : l'ambiance collective le façonne d'une certaine manière. Il nous est évidemment fort difficile de faire la part de la sincérité révolutionnaire, de l'enthousiasme passager et du simple conformisme chez des hommes qui apparaissent comme formés dans un moule uniforme et qui utilisent jusqu'à des expressions communes, mais en empruntant les exemples à des sources très variées, il nous est au moins permis de distinguer entre ce qui paraît caractéristique et ce qui représente au contraire des réactions individuelles peu suivies.

Il faut s'arrêter à une objection d'un autre ordre. La documentation collective et celle qui a une origine policière ou judiciaire ne donnent-elles pas une prime non seulement à l'orthodoxie, mais encore à la surenchère révolutionnaire ? Ceux dont nous percevons le mieux les voix ne sont-ils pas justement ceux qui crient le plus fort, des super-révolutionnaires, des professionnels de la révolution, des « faiseurs de motions » ? Or ceux qui crient le plus fort sont parfois également ceux qui ont un passé politique ou privé à se faire pardonner. De tels

(1) *Arch. nat.* D III 30 (19) (4) (Comité de Législation, Bouches-du-Rhône, Mallemort) (tribunal criminel du département à la Commission des Administrations civile et de police, 24 fructidor an III).

hommes ne manquent pas au temps de la Terreur, et nous en rencontrons dans toutes les sociétés populaires, dans toutes les commissions d'exception. Il n'était pas trop difficile de se faire une belle réputation de patriotisme révolutionnaire, surtout à la faveur des nombreuses missions qui pouvaient éloigner le « révolutionnaire » de sa ville natale où il était trop connu, en employant le langage outrancier et ordurier du *Père Duchesne*. Hébert eut en effet des imitateurs dans presque toutes les grandes villes de la République et on signale des *Pères Duchesne* lyonnais, toulousains, lillois, limousins, perpignannais, bayonnais, tout comme il y eut un « Marat de Compiègne » et toute une compagnie de « Marat » à Nantes. C'étaient souvent des hommes assez douteux, comme ce Marc Dolle, ancien failli grenoblois, qui avait englouti une fortune dans le jeu et qui réussit à se faire une grande réputation de patriotisme révolutionnaire, dans sa nouvelle résidence de La Guillotière, grâce à des dons généreux en faveur des indigents et des volontaires, grâce aussi à des « prêches » d'une rare violence au cours de ses missions dans le district de la Tour-du-Pin, ou encore comme ce Grosly qui, à Lyon, emboucha la trompette du *Père Duchesne*, avant de se faire libelliste royaliste. C'était un genre qui prenait pendant un certain temps, à la faveur surtout des grandes opérations de répression et des commissions d'exécution auxquelles elles donnaient naissance : tant qu'il s'agissait de guillotiner et de fusiller, de compter les têtes et de réclamer du sang, de tels individus pouvaient donner toute leur mesure. Mais ils ne survécurent guère à leur modèle, et on finit par se méfier d'hommes en qui l'opinion moyenne sentit des démagogues, des professionnels de la motion sanguinaire. La plupart des sujets douteux qui faisaient de la surenchère devaient se faire démasquer à la longue, grâce surtout à la correspondance entretenue dans toute la France entre les sociétés populaires qui possédaient de ce fait une espèce de « fichier central » concernant le passé révolutionnaire tout au moins de tous les sociétaires affiliés aux Jacobins.

Mais voici une objection plus grave. L'« homme révolutionnaire » existe-t-il seulement ? Diffère-t-il donc tant de l'homme de tous les jours ? Qu'est-ce qui distingue tel petit boutiquier de la rue Saint-Denis du répresseur de Lyon ou de l'émeutier des journées de prairial ? C'est pourtant bien souvent le même homme. Or si le sans-culotte de l'an II a quelque chose de commun avec tel petit commerçant qui a pris les armes en juillet 1789 ou encore en l'an III, il disparaît, en tant qu'homme révolutionnaire, dès l'an IV, pour reprendre son visage anonyme de petit artisan de Paris. On pourrait en dire autant de tel marchand de parapluies de Nantes qui, après avoir participé à la répression, gagne un sursis de vie révolutionnaire grâce au procès de

Carrier : mais ce procès terminé, il disparaît, comme dans une trappe. A Grenelle on voit encore quelques survivants mais déjà le révolutionnaire commence à céder le pas au conspirateur. En 1796, le règne de l'homme révolutionnaire est fini, l'homme public a rejoint l'homme privé. Mais cet homme public a bien existé et pendant une période il a joué son rôle sur la scène révolutionnaire. Les contemporains étaient d'ailleurs les premiers à se rendre compte d'une certaine « ambiance » particulière à la période révolutionnaire que nous ne percevons que vaguement, à travers les écrits des mémorialistes et des grands historiens et romanciers du siècle dernier. Combien de fois ne retrouve-t-on pas chez les sans-culottes cette phrase : « Nous vivons dans un temps de Révolution ? » Cela voulait dire, je crois, que les temps de Révolution n'étaient pas comme les autres, qu'on pouvait et qu'on devait y agir d'une manière fort différente de celle de tous les jours, que la Révolution avait ses propres lois et sa raison d'état, conceptions qu'on exprimait dans le mot tant utilisé de *révolutionner*, dans l'expression si évocatrice : *dans le sens de la Révolution*. Et quand ils évoquent cette période encore rétrospectivement, ils veulent dire par là qu'il faut tenir compte de cette ambiance si particulière, faite d'enthousiasmes, de danger, de peurs, de crédulité, afin de juger de leurs actes. Politiquement, d'ailleurs, le révolutionnaire était toujours très conscient de son importance et de ses droits « révolutionnaires » en tant que parcelle du Peuple souverain, surtout quand il était Parisien, habitant du « berceau de la liberté » : le révolutionnaire parisien était même tellement imbu du rôle qu'il avait à jouer dans la Révolution que bien souvent il réussit à se rendre parfaitement odieux aux gens de province avec ses airs de « maître-ès-révolution », avec le mélange de mépris, de condescendance et de méfiance qu'il affectait à l'égard des « frères provinciaux ». Le Parisien ne se sentait pas seulement le révolutionnaire par excellence, il n'était que trop porté à croire qu'il détenait le monopole de ce titre. Il eut pourtant de nombreux imitateurs chez les habitants des autres grandes villes qui en agirent souvent de même envers les « ignorants campagnards ». L'« homme révolutionnaire » a bien existé, ne serait-ce que parce que de très nombreux citadins croyaient à ce rôle et aux droits qu'il comportait, à commencer par celui de « révolutionner », fût-ce à tort et à travers.

On nous accusera peut-être de nous être moqué des révolutionnaires en dressant à leur intention une sorte de bêtisier, composé de « morceaux choisis » qui, pour être amusants, pourraient n'être que caricaturaux. C'est une accusation que je redoute tout particulièrement. Or c'est un fait que le sens de l'humour et l'enthousiasme révolutionnaire ne font jamais bon ménage. Le manque du sens

de l'humour est sans doute un des traits les plus caractéristiques du révolutionnaire. L'humour et l'esprit faisaient figure de vices contre-révolutionnaires : Sadet, bouquiniste de Nevers et membre de la Commission temporaire de Lyon, aurait dit qu'il fallait se méfier surtout des hommes « qui ont de l'esprit » (1) : le propos est peut-être apocryphe, mais il révèle bien un état d'esprit que les révolutionnaires de l'an II n'auraient pas renié, car, eux prenaient la vie fort au sérieux et ils attachaient aux mots une importance quasi religieuse. On est on ne peut plus loin de la bonne tradition des plaisanteries de carabin si chères aux Français : la plaisanterie n'était point goûtée, elle pouvait offenser les oreilles délicates des jeunes citoyens et citoyennes et on devait chasser d'un comité révolutionnaire de Paris un commissaire pour avoir employé un langage obscène en interrogeant la femme d'un émigré (2).

Il ne s'agissait pas seulement d'éviter les plaisanteries de corps de garde. Les mots avaient un sens littéral, une puissance maléfique et, à une époque où la portière était reine et où la lettre anonyme pouvait avoir des conséquences autrement redoutables que celle de révéler des infidélités conjugales, il fallait surveiller ses propos. On ne le fit guère, il est vrai, les révolutionnaires étant aussi indiscrets et aussi bavards que les trop loquaces ennemis du régime. Par exemple, Vincent, secrétaire général de la Guerre, s'était permis, vers la fin d'un bon banquet, de se moquer du nouveau costume des Représentants du peuple, en parlant de « mannequins habillés » : cela ne sera pas oublié par le méticuleux Fouquier-Tinville : n'était-ce pas *avilir la représentation nationale*, crime contre-révolutionnaire par excellence (3) ? Beaucoup de gens devaient prendre le chemin de la prison, voire de la guillotine ou de la fusillade, pour avoir « avili » la Convention, la Révolution, la République, la ville de Paris, le peuple français. Des Lyonnais furent poursuivis pour s'être moqués des Parisiens, des prisonniers de guerre autrichiens, espagnols ou anglais, pour s'être permis, étant ivres, des spéculations quant aux compétences militaires et amoureuses des républicains français. On était en guerre.

Il y avait aussi le crime par omission. On reprochera à l'abbé Sicard, directeur de l'Institut des Sourds-Muets, de n'avoir pas appris à ses élèves les droits de l'homme : quand on en interroge un, il déclare — ou plutôt il écrit — ne pas savoir ce que c'est qu'un aristocrate, un patriote, il ne sait pas que la France est en République (4) !

(1) *Arch. Isère*, I, 936 (société populaire de Bourgoin, séance du 27 thermidor an II).

(2) *Arch. nat.*, F7 4774 34 d 5 (Lainé).

(3) *Procès instruit et jugé au Tribunal révolutionnaire contre Jacques-René Hébert*, etc., p. 32, déposition de Legendre.

(4) *Arch. nat.*, F7 2516* (comité de l'Observatoire, séance du 21 floréal).

Il y aurait sans doute quelque indécence à profiter d'occasions trop faciles pour se moquer de gens qui se prenaient fort au sérieux et qui s'exposaient au combat et au danger à une époque où les mots avaient une puissance redoutable et où la France, entourée d'ennemis et minée par la trahison, vivait des heures particulièrement dramatiques. Bien sûr, ce n'était pas le moment de plaisanter. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a quelque chose de comique, à nos yeux, à ce que des gens se fassent appeler Absinthe Jalabert, Endive Pagès, Haricot Vidal (ce sont des révolutionnaires de Perpignan) (1) et je pense que ce ne serait pas manquer de respect envers les révolutionnaires que de s'amuser de ce Parisien, Aristide Lyon, qui se fait appeler Aristide Lille, « le nom de Lyon lui inspirant trop d'horreur » (2), de ce Lyonnais, le citoyen Février, qui prend le petit nom de Janvier, ou encore de ce membre de la société révolutionnaire de Lille, qui, arguant du fait qu'il n'existe pas dans mon pays de loups, se propose d'en envoyer deux cargaisons, pour être débarquées sur la côte du Kent, pour dévorer les troupeaux du tyran Georges (3). Cela au moins est plus comique que le sinistre, le macabre humour d'un Hébert, qui a pour sujet à peu près unique *la petite fenêtre, la linotte, le rasoir national, le raccourceur républicain, le petit panier*. Le petit peuple de Paris aura quelque raison de se payer la tête de cet humoriste quand il lui adviendra de la mettre à son tour à la fenêtre républicaine (4). De tout temps on a aimé plaisanter *l'arroseur arrosé*.

Mais c'est pour faire ressortir tout le sérieux des révolutionnaires, toute l'importance qu'ils attachaient aux mots et aux symboles, que nous avons choisi, au passage, ces quelques exemples d'un manque d'humour qui est en fonction de leur sincérité, de leur conformisme ou encore de leur désir de faire de la surenchère.

*
* *

Nous avons parlé ailleurs du sans-culotte révolutionnaire au cours de la période de sa grande activité, entre avril 1793 et germinal an II, en nous attachant surtout à décrire ses attitudes personnelles et affectives (5) : ces hommes étaient des puritains pour qui le vice était fonction de la contre-révolution. Ils condamnaient donc le célibat, la

(1) *Arch. Pyrénées-Orientales*, I, 1454 (société de Perpignan).

(2) *Arch. nat.*, F7 4774 27 d 5 (Lyon). Ces deux cas ont été cités dans mon article *The Revolutionary Mentality in France* dans *History*, t. XLII, octobre 1957, pp. 181-196.

(3) *Arch. Nord*, I, 10228* (société révolutionnaire de Lille, séance du 23 germinal an II). On passa à l'ordre du jour, l'Angleterre étant à la veille d'un débarquement de « 10 000 lions habillés de bleu » et le Kent n'eut donc pas sa provision de loups.

(4) La foule se montrait impitoyable au passage du *Père Duchesne* vers la place de la Révolution, le plaisantant sur sa pipe et sur ses fourneaux et huant un homme qui avait eu au cours de son procès une attitude assez pitoyable.

(5) Dans mon article précité *The Revolutionary Mentality in France*.

gastronomie, le jeu, la prostitution, l'obscénité, la parure, le luxe, mais ils faisaient preuve par contre d'une grande indulgence envers l'ivrognerie. Voilà pour l'essentiel de leurs attitudes privées. Reste à décrire certaines de leurs attitudes extérieures, « publiques », notamment en ce qui concerne leur crédulité politique, leur attitude envers la Terreur et envers les moyens de répression, leur conception de la France et du monde extérieur. Nous nous efforcerons finalement d'expliquer les raisons de la disparition de l'« homme révolutionnaire » après le dernier grand feu d'artifice des journées de prairial. Quant aux origines lointaines de l'idéologie révolutionnaire, à la diffusion dans le petit peuple des écrits de Rousseau, de Mably et des « philosophes », à l'influence, sur certaine mentalité révolutionnaire, de l'*Émile* ou du *Contrat social*, des arrêts des Parlements et des écrits américains, c'est là un sujet trop vaste, qui sort d'ailleurs des cadres de cette esquisse et que nous préférons laisser aux historiens qui se sont attachés à étudier la diffusion du livre dans les dernières années de l'Ancien Régime. Nous déplaçons ainsi le centre d'attention de l'intimité du révolutionnaire vers des objets extérieurs. De quel œil voyait-il les brusques changements qui ne cessaient de s'opérer sur la scène politique parisienne et qui faisaient de tel héros du jour, de tel « athlète en révolution » un traître et un conspirateur ? S'attachait-il donc au culte des grands hommes vivants et acceptait-il allègrement les explications qu'on lui proposait en haut lieu ? Approuvait-il les grandes mesures de répression, et si oui, était-ce la preuve d'une disposition sanguinaire et d'un goût naturel de la violence ? Comment voyait-il son pays, la République française, pays de la Révolution ? Et puisqu'il existait, malgré tout, un monde extérieur, d'autres peuples, tous moins libres, la plupart encore esclaves, comment se comportait-il à leur égard, en public et au privé ? Enfin, qu'est-ce qui distingue notre « homme révolutionnaire » du boutiquier, de l'artisan urbain de la fin du XVIII^e siècle, quel est le caractère propre de cet être particulier, le « révolutionnaire » ? Autant de « points de repère », d'indices, pour un portrait composite, plutôt qu'une recherche de définitions.

2. CRÉDULITÉ POLITIQUE

Le révolutionnaire est *crédule*. Il croit ce qu'on lui dit, notamment quand il s'agit des affaires publiques. Cette classe d'hommes fait tout juste ses débuts dans la vie politique et, malgré l'étonnante maturité politique des Parisiens surtout, ce n'est pas en trois ou en quatre ans qu'ils peuvent s'habituer à la discussion critique des nouvelles : d'ailleurs, en ce qui concerne les sans-culottes, les institutions qui constituent le *forum* de ces discussions, les sociétés popu-

laïques des villes et des campagnes, ne sont que de création récente, issues surtout des victoires populaires des 31 mai et 2 juin. En province, les sans-culottes n'accèdent en grand nombre aux sociétés qu'à partir de l'été et surtout de septembre 1793 : à Paris, les sociétés et les assemblées sectionnaires sont déjà en place avant mai, mais ce n'est qu'à partir de juillet qu'elles subissent des « révolutions intérieures » qui en chassent les modérés : dans les campagnes, elles s'organisent au cours de l'automne et de l'hiver de la même année quand, la moisson faite et les travaux des champs laissant aux bras quelque répit, les ruraux ont du temps à consacrer aux grandes affaires et de longues veillées à remplir. Les sociétés sont autant des moyens de distraction que des écoles de civisme : mais aux semences de mars, elles retombent de nouveau, pour traîner péniblement jusqu'à la veille de la récolte, qui les achève.

Cette crédulité qui, on le verra, vient de loin, cache aussi de l'indifférence et surtout de l'ignorance. En ce qui concerne le développement de l'indifférence politique chez le révolutionnaire, il est très important de tenir compte de la chronologie du thermomètre politique : de septembre 1793 jusqu'en février-mars 1794, les discussions sont fort vives au sein des sociétés parisiennes et provinciales : on y discute de tout avec vivacité et souvent dans un grand désordre au milieu des cris et des exclamations des tribunes. On est loin encore de la liberté de discussion ; la rapidité avec laquelle des orateurs s'empresment d'abandonner des opinions ou des motions qui se révèlent impopulaires en est la preuve, ce qui permet, par exemple, à des *minorités agissantes* de faire voter la fermeture des églises et les premières mesures de déchristianisation, au milieu d'un silence gêné ou de quelques protestations, vite rétractées. Dans certaines sociétés rurales, des sociétaires qui ont élevé une voix timide en faveur du maintien du culte, devant la réaction du bureau et des meneurs, se hâtent de déclarer qu'ils se sont *trompés*, qu'ils retirent tout (1). Néanmoins, à cette époque, on aborde la plupart des grands problèmes du jour, mais de préférence ceux des *subsistances* et les moyens de combattre la disette et l'accaparement. On se permet de dénoncer des autorités supérieures, même des représentants.

En février-mars 1794 intervient la grande crise politique du printemps. Les « hébertistes » sont arrêtés, les Comités se tournent contre le mouvement populaire, les institutions populaires sont démantelées ou châtrées, les sociétés populaires se vident, l'assistance

(1) Voir par exemple *Arch. Basses-Pyrénées*, 27 I, 1 (société populaire de Morlaàs, séance du 16 ventôse an II) « ... Un autre membre... a commencé un discours dans lequel il faisoit déjà l'éloge des églises et de la messe, mais rappelé à l'ordre par le président et accueilli par des murmures, il a été obligé de quitter la tribune... » Pour des interventions aussi brutales, suivies, dans ce cas, d'arrestations, voir mon article Un Comité révolutionnaire du Forez : le comité de surveillance de Bonnet-la-Montagne (Loire) dans *A.h.R.f.*, n° 149, octobre 1957.

tombe (1) et les séances se passent surtout à la confection de fades adresses de félicitations, au langage stéréotypé : on sent la lassitude, l'indifférence et le conformisme plat, vers rongeurs de tout régime révolutionnaire. L'Être suprême ne suscite aucune résonance populaire, on s'y conforme, c'est tout : on n'a plus le droit de discuter des subsistances ; on s'empresse de féliciter Robespierre et Collot d'avoir échappé à l'attentat d'Admirat, mais Robespierre ne jouit que de peu de popularité réelle (2). D'ailleurs, tout au moins sur le plan du révolutionnaire moyen, la popularité ne prend que fort rarement visage humain, et alors c'est un visage de mort : Marat, Lepeletier, Châlier. On endosse, avec discipline et avec une sorte de lassitude, la version officielle des crimes d'Hébert, de Chaumette, de Danton, de Robespierre, en envoyant des adresses formées dans un moule tristement semblable, grandiloquent et vide. On ne se pose pas de questions : pour le révolutionnaire, ces hommes sont coupables, puisque la Convention et le Comité de Salut public l'ont dit : ils ont trahi, puisqu'on en a les preuves : ils méritent donc mille morts... et au suivant. Il est bien douloureux de se tromper sur tel ou tel « athlète en révolution », mais les *hommes* ne comptent pas, et les ambitieux méritent le châtiment de leurs crimes (3). C'est à la fois de l'indifférence, du conformisme, peut-être encore du cynisme, mais surtout de la *crédulité* et du *désarroi*. Comment y comprendre quelque chose d'ailleurs ? Écoutons un sans-culotte d'Aix-en-Provence exprimer ce qui devait être le sentiment de tant de révolutionnaires moyens, après les événements de thermidor : « La plupart », écrit-il, « pour s'abriter... dans leur bonne foi en eux-mêmes s'avouent fatigués d'avoir été sans cesse

(1) A partir de pluviôse, mais surtout de floréal, on trouve d'innombrables plaintes à ce sujet dans les registres des sociétés tant rurales qu'urbaines. A titre d'exemple, le 24 floréal, un membre de cette même société de Morlaàs « se plaint du *refroidissement* des membres qui négligent à (*sic*) se rendre aux séances de la société... qu'il est facile aujourd'hui de se convaincre quels sont les bons et les mauvais citoyens : un grand nombre de prétendus patriotes... assistoient autrefois assidûment aux séances de la société *et depuis que les vertus et la probité sont à l'ordre du jour, ils n'y paroissent plus, que les vertus ne sont pas sans doute de leur goût...* ». (*Arch. Basses-Pyrénées*, 27 L, 1). Quel commentaire accablant sur l'espèce d'*ennui* qui se dégageait du régime robespierriste !

(2) Ce fut plutôt de la flagornerie de commande. Encore à Morlaàs, le président, à la séance du 26 floréal, avant de lire le discours de Robespierre sur l'Être suprême, déclare : « Citoyens, c'est Robespierre qui parle, je vous invite au silence. » Et il se fait un silence... religieux !

(3) Bien souvent les sociétés arrêtent de faire brûler tous les numéros du *Père Duchesne* qu'elles ont lus jusque-là avec tant de plaisir. Il s'agit en somme d'une sorte de purification rétrospective, et gare à celui qui ne s'exécute pas. A Morlaàs, le 6 floréal, « un... membre a demandé que toutes les feuilles du corrupteur Hébert, dont la société n'avait souvent entendu la lecture qu'avec plaisir, fussent rassemblées dans les vingt-quatre heures, que tous les citoyens qui ne s'empresseroient pas de porter à la société celles qu'ils possèdent soient regardés comme les complices de cet infâme conspirateur... ». Il s'agit, on le voit, d'un conformisme à base de menaces. Les quelques courageux qui eurent l'idée de défendre le *Père Duchesne* à l'époque de son arrestation devaient payer fort cher leur audace ; on s'empressait, tant à Caen qu'à Paris et à Toulouse, de les mettre en arrestation et de les expédier vers le tribunal révolutionnaire. Ils eurent donc peu d'imitateurs quand les Danton, les Chaumette et les Robespierre le suivirent à l'échafaud.

ballottés par les Brissot, les Orléans, les Robespierre, les Pitt, les royalistes, etc. » (1). Cette succession de noms, d'images est aussi irréaliste qu'une représentation théâtrale aux yeux des révolutionnaires de province qui voient défiler les grands noms et ne comprennent qu'une chose, que la vie augmente, que la plupart des denrées sont introuvables, que la ration de pain est insuffisante, que les réquisitions militaires tombent de plus en plus lourdes, que les bras et les chevaux manquent. On était crédule, mais on se rendait à l'évidence. Or, à qui la faute ? A la *malveillance*, au *complot*, à l'*étranger*, à l'*exportation*, à l'*accaparement*, à l'*égoïsme*.

Car, aux *complots*, on y croyait. C'est ce qui rendit si aisée la tâche de Fouquier-Tinville, de Saint-Just. Pour le révolutionnaire, tout était fonction de complots, surtout la disette et les difficultés économiques, l'insuccès des armées, la hausse des prix, toutes choses qui trouvaient une explication politique : le complot ; la malveillance agissante ; l'or anglais. Cette croyance au complot ne datait d'ailleurs pas d'hier, ce ne fut pas un produit de la période révolutionnaire : elle remontait loin dans l'histoire de ce peuple à la fois méfiant et crédule. Elle se trouvait à l'origine de toutes les manifestations de la vie populaire et il est certain que la malveillance y trouvait un terrain merveilleux et qui donnait surtout une récolte invraisemblable mais persistante de fausses nouvelles : on en rencontre le foisonnement au cours de toute la Révolution et même pendant la Terreur. Ici on épouvante les villageois en semant le bruit qu'on va leur réquisitionner tout le froment (2) : ailleurs, on leur dit qu'on leur prendra toutes les vaches, tous les moutons (3). On le croit et on prend des précautions. A Marseille il y a un début de panique chez les divorcés, à la suite d'un bruit d'après lequel on aurait révoqué la loi sur le divorce et qu'on serait obligé de reprendre l'épouse délaissée (4). Mais c'est surtout dans le Lot, dans l'Aveyron, dans le Cantal, forteresses par excellence de la fausse nouvelle, que circulent les bruits les plus fantaisistes dans les sociétés rurales : la ville de Rodez brûle, les soldats du Lot ont tous été massacrés dans l'Aveyron, on le sait d'après des témoins oculaires, ce sont des « hommes noirs », des Bordelais probablement, rencontrés dans les chemins, qui l'ont dit (5). En même temps, ce pays

(1) *Arch. nat.*, D 111 30 (20) (68) (Comité de Législation, Bouches-du-Rhône, Marseille) (pétition anonyme à la Convention, 6 vendémiaire an III). Son auteur fait une distinction intéressante entre les révolutionnaires et la grande masse des indifférents : « Il existe depuis fort longtemps », écrit-il, « dans le plus petit hameau, une ligne de démarcation entre les clubistes et les non-clubistes, c'est-à-dire entre environ un 10^e et les autres neuf 10^{es} de la population, et de ce 10^e on pourrait bien en extraire trois cinquièmes qui ne sont pas clubistes de cœur... », ce qui laisse un tout petit noyau de vrais révolutionnaires.

(2) *Arch. Basses-Pyrénées*, 27 L, 1 (société de Morlaàs, 20 brumaire).

(3) *Arch. Nièvre*, 8 L, 4 (district de Nevers).

(4) *Arch. Marseille*, 1 D 14 (Conseil général, 29 vendémiaire an III).

(5) *Arch. Lot*, L, 415 (district de Gourdon) (9-13 brumaire an II).

pauvre est parcouru par des sorcières, des devineresses et du ciel tombe une pluie de « lettres d'or », « écrites de la main de Dieu » (1). La diffusion du *Bulletin des lois* et des journaux n'arrête en rien la circulation de ces nouvelles absurdes auxquelles les gens des campagnes et même les habitants d'une grande ville comme Marseille s'empressent de croire sans la moindre hésitation. La force de cette crédulité, on la trouve encore dans le renouvellement continu des paniques et des peurs, dont certaines sont à l'origine de bien des éclats de la brutalité populaire. Par exemple, la persistance de la croyance à un « complot des prisons » a entraîné les massacres de septembre à Paris, les noyades de Nantes, et les grands massacres de Lyon et des villes méridionales en l'an III : c'est une légende qui a servi à toutes les sauces, même à la sauce gouvernementale quand il s'agit de se débarrasser des « hébertistes », et qui a permis de massacrer tantôt des prêtres réfractaires, des chouans, tantôt des terroristes, des « mathevons ». On n'a pas de peine à se figurer tout le profit que la malveillance pouvait tirer d'une crédulité semblable, surtout quand il s'agissait de jouer sur « l'arc si sensible » des subsistances.

Cette crédulité trouvait des débouchés infiniment plus dangereux en temps de Révolution, quand des pouvoirs immenses se trouvaient entre les mains des crédules, que sous un régime moins populaire et plus stable. La plupart des victimes de la Terreur et de la Contre-Terreur sont là pour en attester le redoutable pouvoir. Aidée de la calomnie et de la délation, cette crédulité nous donne la clé de l'acceptation populaire de la Terreur et de tous les brusques et inexplicables virages de la haute politique révolutionnaire. Qui sait si les membres des Comités n'y furent pas eux-mêmes sujets ? A force de parler de Pitt et de Cobourg, ils finirent par croire au « complot de l'étranger », et c'est un fait avéré qu'ils se croyaient constamment exposés à l'assassinat (2).

Une telle crédulité n'était pourtant pas sans fondement. Ces complots, auxquels on croyait tant, ils ont bel et bien existé. L'histoire de la Terreur est semée de complots obscurs et impénétrables : certains royalistes jouaient la « politique du pire », en suscitant les excès et en attisant l'exagération. Les thèses de Fouquier-Tinville et de Saint-Just d'après lesquelles les « extrêmes se rejoignent » n'étaient pas sans justification et il existait un terrain intermédiaire à la lisière du royalisme et d'un certain « hébertisme » braillard. Les contre-révolution-

(1) *Arch. Lot*, I, 391 (comité de Cahors, 15 pluviôse an III). Voir aussi au sujet des « lettres d'or » et des prophètes, mon article précité sur le comité de surveillance de Saint-Bonnet-le-Château, dans *la Loire*.

(2) Georges LEFEBVRE, Sur la loi du 22 prairial, dans *Études sur l'histoire de la Révolution française*, Paris, 1954.

naires ne se sont certainement pas privés d'une magnifique occasion de pêcher en eau trouble en se mêlant de la déchristianisation et en poussant à des excès (1). Il y eut également des « complots de l'étranger », ébauchés par Pitt, par Wickham, tous singulièrement ineptes, il faut le dire. Cela n'empêchait pas le révolutionnaire de croire en Pitt comme on croirait au Malin, et à mesure que le plus désastreux de nos chefs de guerre accumulait, à Londres, erreur sur erreur, son prestige maléfique croissait dans le pays de la Révolution.

Les méthodes de discussion en faveur chez les révolutionnaires ne donnaient pas seulement une prime à la crédulité, tant qu'il s'agissait de problèmes politiques d'intérêt national (on se montrait bien plus perspicace dans la discussion des questions d'intérêt local ou régional), elles encourageaient aussi le conformisme le plus plat. Les discussions se firent à haute voix, en présence du public des tribunes qui, malgré les règlements, ne manquait pas de manifester de la façon la plus bruyante son approbation ou son opposition. On votait à mains levées ou par acclamation. L'idéal politique des sans-culottes était d'accéder le plus souvent possible à l'unanimité. Le manque d'unanimité semblait au révolutionnaire l'aveu public du désaccord, donc de la faiblesse. Les adresses, les arrêtés se firent donc unanimement, afin de donner à l'ennemi et au neutre le spectacle du peuple français uni derrière la Convention et les Comités (2). Cette unanimité était d'autant plus facile à réaliser sur les problèmes politiques qu'à partir de septembre on avait écarté de la plupart des sociétés les éléments modérés ou accusés de « fédéralisme » et que, par le moyen des scrutins épuratoires, on détenait à l'égard du frondeur en puissance un fort moyen de persuasion. Les sociétés délivraient les certificats de civisme : un homme privé de ce passeport politique était condamné à la mort civique et économique : il ne pouvait pas occuper un emploi public ni se ravitailler au marché officiel.

Encore doit-on nuancer un tableau qui peut faire paraître sous des couleurs trop crues et trop unies, une orthodoxie et un conformisme qui ne devaient pas tout à la prudence, à des calculs personnels, à l'ignorance et à la crédulité. Si l'unanimité reste sans doute le but à atteindre dans les affaires publiques, dans les grandes questions du jour qui atteignent toute la nation et qui représentent de ce fait le terrain propre de la Convention, on assiste à des discussions passionnées tant sur les affaires locales que sur les questions de personnes, quand il s'agit de personnalités locales. Sur ce terrain-là, loin d'at-

(1) Voir au sujet de cette « collusion » les articles de M. Arnaud DE LESTAPIS, *Autour de l'attentat d'Admirat (A. h. R. f., n° 146, janvier 1957)* ; *Un grand corrupteur : le duc du Châtelet (ibid., 1955)* ; *Agiotage et corruption sous le baron de Batz (Miroir de l'histoire, juillet 1956)*.

(2) Albert SOBOL, *Aspects politiques de la démocratie sans-culotte en l'an II, La pensée, n° 71, janvier 1957.*

teindre l'unanimité, les sociétaires perdaient des séances entières à d'obscures luttes de clans. On devait retrouver ainsi reproduits sur le plan des sociétés locales, et avec pour figurants des personnalités du pays, les mêmes conflits qui, à Paris, mettaient aux prises « hébertistes », « indulgents », Jacobins et Cordeliers. Ce n'étaient pas pour autant des Jacobins ou des « hébertistes » : mais on était bien capable de comprendre ces grandes questions politiques dès qu'elles furent présentées par des visages connus, et, comme à Paris, on se groupait derrière tel ou tel, en suivant autant ses animosités personnelles que son tempérament. Il nous est évidemment impossible de faire la part des préventions personnelles dans ces alliances d'un jour qui se nouent et se dénouent au cours de séances orageuses et marquées surtout du coin de la passion personnelle, mais il est évident que la Révolution a été un merveilleux catalyseur de toutes les vieilles rancunes et des haines tenaces qui remontent loin et à qui les circonstances révolutionnaires donnent seulement une expression publique. Ni l'orthodoxie ni le conformisme, ni l'ignorance ou l'indifférence ne résistaient à l'aiguillon de la haine et de la jalousie et un tel devait se montrer déchristianisateur du fait que son voisin et ennemi avait pris position pour le culte, un tel sera ennemi de la Révolution, parce que son rival y fait carrière. Les questions de personnes, comme la défense des intérêts locaux, priment presque tout. On a beau rappeler les « frères » aux grandes questions à l'ordre du jour, les sociétaires reviennent infailliblement à d'obscures luttes de personnes et aux plaintes incessantes quant à la non-exécution du maximum et à la désertion des marchés officiels. C'étaient là des problèmes qui les touchaient dans leurs sentiments, dans leurs préventions et dans leurs familles : ils y étaient bien plus sensibles qu'aux explications oiseuses qu'on leur fournissait sur les changements qui ne cessaient de s'opérer sur la scène parisienne.

3. L'APOLOGIE DE LA TERREUR

On ne manquait aucune occasion de rappeler au révolutionnaire que le premier de ses devoirs était la vigilance : la célèbre Instruction émise au nom de la Commission temporaire de Lyon, véritable manuel du parfait révolutionnaire, consacre toute une section à la dénonciation, qu'elle assimile à la première des vertus civiques du bon sans-culotte (1), et dans les circulaires qu'il adresse aux sociétés populaires de province, le Comité de Sûreté générale rappelle constamment que ces sociétés, véritables « argus » de la Révolution, doivent

(1) On en trouvera le texte dans le recueil de documents *Die Sansculotten von Paris*, publié en 1957 à Berlin et édité par Albert SOBOL et Walter MARKOV, pp. 218-236. C'est la première fois que ce texte pourtant célèbre a été publié en entier. Sur ses auteurs, voir mon article : La Commission temporaire de Commune-affranchie, dans *Cahiers d'histoire*, n° 1, 1957.

être constamment à l'affût des propos et des actes contre-révolutionnaires ou simplement inciviques, comme il insiste auprès des comités de surveillance pour qu'ils gardent l'œil grand ouvert sur les auberges et les hôtels, en ce qui concerne le passage des « étrangers ». Un membre de la société de Vaison-la-Romaine rapporte d'une mission qu'il a remplie à Paris *Les seize commandements du patriote*, brochure que lui a donnée un « frère de Paris » et dont le président fait lecture à l'assemblée, dans un recueillement quasi religieux. Le *Douzième commandement* porte : « Ne sois pas délateur injuste, mais surveille les ennemis de la liberté et ne crains pas de dénoncer les conspirateurs, ton silence te rendroit aussi coupable qu'eux (1)... » On accusera justement le jeune Mazuel, ancien brodeur en soie de La Croix-Rousse et chef d'escadron de l'armée révolutionnaire, de n'avoir pas dénoncé des propos royalistes tenus pourtant en sa présence, aux dires de plusieurs témoins, par un colonel de hussards : il a donc donné l'exemple d'un « silence coupable », qui n'est qu'une sorte de complicité (2).

Les révolutionnaires n'eurent d'ailleurs nullement besoin de se voir si souvent rappelés à l'exercice de leurs devoirs de patriotes actifs et vigilants. Si les membres des comités de surveillance se montraient tellement tâtilons dans le contrôle des passeports dans les localités routières, au point de gêner la circulation, de ralentir les courriers du gouvernement et d'indisposer fortement des représentants en mission, ils étaient aussi des dénonciateurs zélés ; encore dénonçaient-ils bien plus volontiers les infractions au maximum, les accaparements, les délits économiques, dont ils étaient eux-mêmes les victimes, que les mauvais propos. Les livres de « dénonces » que tiennent la plupart des sociétés populaires urbaines abondent surtout en plaintes contre des marchands de vin qui auraient vendu la pinte ou le verre au-dessus du maximum, contre des cultivateurs qui auraient nourri de froment leurs cochons : les révolutionnaires urbains, mus sans doute par de très vieux ressorts de la mythologie populaire, faisaient preuve en même temps d'une véritable obsession à l'égard des « caches » : caches de trésors, caches d'émigrés, qu'ils voyaient partout, en plein champ, dans les murs mitoyens, dans les caves, derrière les cheminées, dans les potagers et les vergers. Sitôt arrivés dans une localité inconnue, les voilà qui se mettent à creuser, malgré les protestations des propriétaires ou des locataires, tant ils sont persuadés de trouver soit un « magot », soit un prêtre réfractaire, soit encore un stock de grains (3). A une époque où les cultivateurs enfouis-

(1) *Arch. Vaucluse*, I, VI 12 (société populaire de Vaison, séance du 5 septembre 1793).

(2) Procès instruit et jugé, etc.

(3) Pour des exemples, *Arch. Sens*, registre 5, 23-25 brumaire an II, *Arch. Oise*, registre du comité de Compiègne, 4 frimaire an II, etc.

saient volontiers leur numéraire, ils eurent parfois la main heureuse, mais en général ils ne parvinrent qu'à mettre à jour de vieilles canalisations et des fortifications du Moyen Age ou de l'époque troublée des guerres de religion. La « cache » fait visiblement partie de tout un héritage de croyances populaires, au même titre que la disette factice, le pacte de famine et le complot des prisons (1).

On dénonce aussi, bien entendu, les mauvais propos. L'élite révolutionnaire, membres des armées révolutionnaires et des commissions d'exception, se montrent à l'affût surtout quand ils sont en mission « à l'étranger », c'est-à-dire loin de Paris, dans des pays censés être mal disposés envers la Révolution. A Lyon notamment ils font preuve d'une méfiance et d'une vigilance à toute épreuve, au point où ils semblent voir en tout Lyonnais, en toute Lyonnaise, un ennemi juré de la Révolution.

Mais, si les Parisiens, les Nivernais et les gens de l'Allier, en mission de répression à Lyon, s'empressent de porter à la connaissance des commissions d'exception les « mauvais propos » tenus par des habitants de la seconde ville en des endroits publics, le dénonciateur vraiment dangereux n'est pas le révolutionnaire en mission loin de chez lui, c'est le voisin, c'est celui qui en sait long et dont les indications peuvent tuer. C'est aussi le dénonciateur le plus assidu : à Lyon les « livres de dénonces » tenus par les Commissions fourmillent surtout en dénonciations faites par des Lyonnais contre des Lyonnais, si bien que les dénonciateurs devaient être fort connus des dénoncés : ils se désigneront d'ailleurs de cette façon aux coups des assassins de l'an III (2). Il en a été ainsi ailleurs : c'était du voisin qu'il fallait surtout se méfier, bien plus que du trop crédule Parisien, qui s'empressait de ramasser tous les ragots, tous les potins de café et qui n'était le plus souvent que l'instrument inconscient des rancunes d'aubergistes et de marchandes de vin. Quelle invite en effet à la délation, à la calomnie, à l'assouvissement de vieilles rancunes qu'un régime de terreur, que cette terreur soit révolutionnaire ou royaliste, bleue ou blanche ! Le vrai dénonciateur, le calomniateur, le fabricant de lettres anonymes ne s'embarrasse pas de préjugés politiques, il rattrape des années de silence pour dénoncer, à tour de rôle, les fédéralistes, les partisans de la « loi agraire », les « hébertistes », les « dantonistes », les « agents de l'étranger », les « fanatiques », les « athées », les juifs, les « robespierristes », les « buveurs de sang », les « septembriseurs », et, à partir de vendémiaire an IV, de nouveau

(1) Voir à ce sujet l'étude fort suggestive de notre ami Robert DAUVERGNE, *Les anciens chercheurs de trésor en Beauce* (Chartres, 1956).

(2) Voir à ce sujet l'excellente étude de Renée FUCO, *La réaction thermidorienne à Lyon (1795)* (Lyon, 1957), ainsi que mon étude : *L'armée révolutionnaire parisienne à Lyon et dans la région lyonnaise* (Lyon, 1952).

les « royalistes ». Tout régime révolutionnaire, comme tout régime de guerre ou de contre-révolution, donne une prime à la délation, et quand on dit que pendant la Terreur, la concierge et la portière étaient reines — on n'a qu'à voir quelle place elles occupent dans les invraisemblables dépositions faites au procès des « hébertistes » (1), ainsi que dans tous les grands procès politiques de la Terreur — ce n'est pas pour médire du régime révolutionnaire : la calomnie aura son âge d'or *après* Thermidor, en l'an III, quand on fera la chasse aux terroristes. « Pourquoi », demande vers la fin de cette année tristement célèbre une habitante de Toulon, ville entre toutes où le virtuose de la délation a pu exercer pleinement ses talents — « pourquoi y a-t-il eu tant de détenus ? Par la facilité et l'impunité des dénonciateurs. Pourquoi la Révolution a-t-elle fait tant de victimes ? Par la même raison. Pourquoi ces dénonciations si multipliées ? Parce que le dénonciateur ne risque rien, et qu'on l'applaudit dans le moment sans savoir si c'est l'amour de la chose publique ou la haine qui l'a dirigé... » (2). Le dénonciateur n'est pas un produit du régime révolutionnaire ; il existe, hélas, de tout temps et dans tout pays, mais les époques de trouble lui donnent des occasions inespérées d'exercer son talent. Il ne faut donc pas confondre dénonciateur et révolutionnaire : ce dernier dénonçait à l'occasion, mais les virtuoses du genre étaient des anonymes qui s'adressaient indistinctement à toutes les autorités à tour de rôle (3).

Quant au révolutionnaire, ce n'était pas un méchant homme, encore moins un professionnel de la dénonciation et de la lettre anonyme. Si donc il dénonçait à l'occasion, c'était surtout par cette crédulité politique que nous avons maintes fois constatée, à la suite de sa croyance au danger, aux complots de toutes espèces dont il se voyait constamment entouré. Les ennemis du régime, il faut le dire, se chargeaient de l'entretenir dans la conviction qu'il se trouvait toujours « sous le fer des assassins » : ils étaient d'une invraisemblable indiscretion et qui n'était sûrement pas due à la seule ivrognerie. Il faut se rendre à l'évidence : malgré la Terreur, malgré la vue de la guillotine, qu'on exposait sur les places les plus fréquentées, malgré les dénonciateurs qui pouvaient être partout et surtout dans les cafés et dans les endroits publics, les Français qui n'aimaient pas le régime révolutionnaire ne se gênaient pas pour exprimer, tout haut et aussi publiquement que possible, leur mécontentement, en accablant la

(1) Voir les dépositions dans *Procès instruit et jugé au Tribunal révolutionnaire contre Jacques-René Hébert, etc.*, Paris, Nicolas, 1794.

(2) *Arch. nat.*, D 111 291(1) (48) (Comité de Législation, Var, Saint-Maximin, Mélanie Ricard à la Convention, 28 thermidor an III).

(3) Voir mon article Jaubert et le procès des hébertistes (*A.h.R.f.*, mars 1957).

Révolution et ses œuvres des épithètes les plus crues du langage populaire : c'étaient des *Pères Duchesne* à rebours, tout aussi tonitruants que le marchand de fourneaux. Même de très jeunes Lyonnaises, filles de salle qui travaillaient dans les cafés fréquentés par les troupes de la garnison, n'hésitaient pas à faire devant les militaires l'apologie du 29 mai et à ajouter qu'elles étaient fières d'avoir aidé les troupes fédéralistes, en leur apportant du ravitaillement et des munitions et que si c'était à recommencer, elles seraient de nouveau à côté de « nos braves hommes de Lyonnais » (1). Gens du peuple, gens du beau monde, on ne se contentait pas de grommeler tout bas, et s'il fallait se fier aux seuls propos, les Parisiens ne devaient pas avoir de la peine à se persuader qu'ils se trouvaient en plein pays royaliste. Ce n'était pas à Lyon seulement qu'on surveillait si peu ses propos : on constate une même faconde de la part des ennemis du régime et des mécontents à Nantes, à Brest, à Rouen et surtout dans les campagnes, où les cultivateurs ne se gênaient pas pour dire ce qu'ils pensaient d'une République qui se montrait à eux surtout sous l'aspect rébarbatif du maximum, des réquisitions et de la fermeture des églises. La contre-révolution verbale marchait à visage découvert, le royalisme s'affichait publiquement et le fédéralisme cherchait encore à convaincre même en pleine Terreur, surtout dans des localités où, comme à Lyon, il s'identifiait avec le patriotisme local.

Dénonciateur à l'occasion, dénonciateur quand même, le révolutionnaire moyen approuvait les grandes mesures de répression, qu'il avait d'ailleurs réclamées avec insistance au sein des assemblées populaires au cours de l'automne de 1793. Il était bien plus féroce, au moins dans ses propos publics et ses démarches collectives, à l'égard des ennemis de l'intérieur que le gouvernement lui-même, dont il exigeait surtout une légalisation de la Terreur. La répression de l'an II devait justement se faire d'après les règles de la « légalité révolutionnaire », tandis qu'en l'an III elle sera affaire surtout d'assassinat pur, de proscription individuelle et de vengeance de classe, même quand elle sera administrée par les tribunaux criminels. Le révolutionnaire de 1793 voulait châtier les ennemis de l'intérieur d'après les règles d'une justice sans doute sommaire, et administrée, bien entendu, par des sans-culottes, donc justice politique, mais justice quand même qui laissait quelques droits à la défense. En l'an III, on est revenu à septembre 1792, avec cette différence que ce sont les terroristes cette fois qui en sont les victimes ; même devant les tribunaux il s'agit d'une justice de classe, de caractère social. En 1795, dans le Midi, on prétend

(1) *Arch. Rhône*, 42 L, 149 (Commission temporaire, série alphabétique, dossier de Fanchette Mayet, jeune fille de dix-huit ans qui avait perdu son fiancé pendant le siège). Elle est dénoncée par des canoniers de l'armée révolutionnaire parisienne. Voir aussi 42 L, 151 (femme Miou).

même reconnaître les « buveurs de sang » à leur costume. C'est qu'ils sont habillés comme des artisans, comme des ouvriers. La justice répressive de l'an III prend donc un caractère de classe qu'on ne connaît guère à la répression révolutionnaire de l'année précédente (1). Un orfèvre de Salon sera accusé, en l'an III, « d'avoir appelé la Mort sur les têtes des citoyens portant de la poudre et des manchettes » (2), ce qui est aussi une façon de faire une justice de classe, mais, croyons-nous, il s'agit surtout de paroles en l'air : on a bien tonné contre certaines frivolités vestimentaires, mais les hommes à perruques ne se sont pas voués pour autant à la proscription des sans-culottes.

Ces « buveurs de sang », ces « mathevons » étaient-ils donc si féroces ? Ils l'étaient certainement en paroles. Écoutons par exemple ce qu'ils disent et ce qu'ils écrivent à propos de Lyon et des Lyonnais. Marcillat, ancien curé de Jaligny, dans l'Allier, et membre de la Commission temporaire (3), mande à ses collègues du comité de Moulins : « ... Notre commission a juré de régénérer l'esprit public ; je me trompe, mes camarades, il n'y en a point ; il est perdu. Ville-affranchie est composée d'aristocrates, d'égoïstes : les premiers, nous les enverrons à la guillotine ; les seconds payeront et seront contraints de reconnoître dans les malheureux leurs égaux » — notons en passant ce côté didactique de la répression, qu'on qualifie également à cette époque de « régénération » — « il faut du sang », ajoute l'ancien prêtre, « pour cimenter la République et la faire reconnoître dans la ville que nous habitons » : et de terminer, de façon assez inattendue : « Les ci-devant lionnois, ce sont des hommes sots... » Un membre de la société de Valence propose même de chasser de Commune-affranchie et de Ville Sans Nom (Marseille) tous les fédéralistes, c'est-à-dire presque tous les habitants, et de repeupler les deux villes de sans-culottes à qui on donnera leurs maisons : on fait même une adresse en ce sens à la Convention (4). C'est une proposition que l'on trouve assez souvent sous la plume des révolutionnaires parisiens quand il s'agit de Lyon, dont on accuse la population d'être à la fois contre-révolutionnaire et « bassement mercantile » (5). En public, et, fait

(1) Traduits devant le tribunal d'Aix, des terroristes marseillais, accusés d'avoir pris part à l'émeute de vendémiaire an III, récusent certains des jurés : « L'un d'eux déclare au nom de ses co-accusés qu'ils ne vouloient pour jurés ni commerçants, ni commis, ni propriétaires, mais des ouvriers comme eux... » (*Arch. nat.*, D 111 31(3) (405), Comité de Législation, Marseille, rapport fait par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône, s. d., ventôse an III).

(2) *Arch. nat.*, D 111 29 (2) (61) (Comité de Législation, Aix) (jugement rendu le 3 thermidor an III contre 24 terroristes d'Arles et de Salon).

(3) *Arch. Allier*, I, 879 (comité de Moulins, correspondance) (Marcillat au comité, 29 brumaire an II).

(4) *Arch. Drôme*, I, 1086* (société de Valence, séance du 5 pluviôse an II).

(5) Voir par exemple LAUKHARD, *Un Allemand en France sous la Terreur* (traduction française, Paris, 1915, p. 267) : « ... Ils prétendaient que presque toute la population de ces régions est bassement mercantile et dépouille impudemment les pauvres artistes, les ouvriers et les journaliers de leur salaire... ici la noblesse d'argent tient le haut du pavé... »

plus important, en privé, ils approuvent, comme Marcillat, la répression rigoureuse qui tombe, sans grande distinction sociale, tantôt sur des nobles, des grands bourgeois, tantôt sur des ouvriers en soie. Un marchand tabletier de la rue Saint-Denis, républicain aux convictions sincères, qui sera proscrit à la suite de l'affaire de Grenelle et encore en l'an IX, mande à sa section : « Je vous ai marqué dans ma précédente que tous les jours la guillotine travailloit quelques *douzaines* de rebelles et qu'on en fusillait autant tous les jours, je vous annonce aujourd'hui que l'on en fusillera tous les jours quelques *centaines* : par ces moyens, nous serons sous peu débarrassés de ces scélérats, qui ont l'air de braver la République jusqu'au supplice (1)... » Des officiers originaires de Montpellier, également en garnison à Lyon à cette époque, font part d'une approbation toute aussi entière, dans des lettres adressées à des amis personnels et dont le témoignage paraît d'autant plus sincère : « Tous les jours », mande l'un, « la Sainte Guillotine purge le sol de la liberté de tous les fédéralistes du Département de Rhône et Loire, toujours cette même activité, et ça ira... ». « Tout va toujours bien ici, l'on guillotine et fusille tous les révoltés... », écrit d'un ton presque gaillard un autre officier montpelliérain à un compatriote (2).

Ces hommes ne sont pourtant pas des bourreaux professionnels, ni des êtres naturellement sanguinaires. Mais pour les Lyonnais ils n'éprouvent point de pitié : ce sont des fédéralistes, qui ont attenté à l'indivisibilité de la République, crime impardonnable, qui mérite le châtement suprême. Leur haine de la population lyonnaise, fortement conditionnée déjà par la presse parisienne, qui d'une voix unanime appelle une vengeance sommaire sur la tête des fédéralistes, se trouve sans doute renforcée sur place par l'espèce d'isolement où les tient tout un peuple silencieux et hostile. Le séjour à Lyon en l'an II n'est pas drôle et les militaires se plaignent amèrement du mauvais esprit et de la froideur des habitants : on ne les aime pas, eux, Parisiens, Nivernais, gens de l'Allier. Or ce sont *eux* pourtant les bons sans-culottes, vrais révolutionnaires. C'est donc une preuve de plus du manque de républicanisme des « sots lionnois ». Quelques soldats, il est vrai, cèdent à la pitié, à la vue de la grande misère de cette population et en s'entretenant avec des femmes du peuple, et il se trouve même un officier révolutionnaire pour oser dénoncer la répression, en déclarant qu'il « ne devait pas avoir de proscription particulière dans une République » (3), mais ce sont des isolés. La plupart ne

(1) *Arch. nat.*, F7 4767 d 2 (Lassagne) (Réaume au président du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle).

(2) *Arch. Seine-et-Oise*, IV Q 187 (séquestres, papiers de Mazuel) (Fayet à Mazuel, 2 pluviôse an II ; Penelle à Mazuel, 27 frimaire an II).

(3) Voir mon étude précitée sur l'armée révolutionnaire à Lyon, p. 31, *Arch. Rhône*, 31 I, 50, (Société de Lyon, séance du 16 frimaire an II).

frayent point avec la population, dont ils se méfient — des soldats sont parfois retrouvés dans le Rhône — et les imitateurs locaux du *Père Duchesne*, Dorfeuille et Millet, se chargent de les entretenir dans une ardeur répressive, en embouchant la trompette de la vengeance révolutionnaire (1).

Il est évidemment facile de condamner d'emblée la répression à Lyon, non seulement comme un crime atroce, mais encore comme une mesure souverainement impolitique qui réussit justement à dresser toute la population lyonnaise contre une République qui se présentait à elle sous l'aspect de la guillotine et de la mitraille — c'est ce que Couthon a fort bien compris. Mais il faut aussi se mettre dans l'ambiance de l'an II, et ne pas perdre de vue que les grandes révoltes fédéralistes de l'été avaient failli engloutir la République dans une guerre civile atroce. On ne cherchait sans doute pas trop à s'expliquer les causes de ces révoltes, mais on se souvenait de la situation critique où elles avaient mis la France en juin et en juillet 1793. Voilà pourquoi le révolutionnaire, petit boutiquier, militaire de carrière ou ancien prêtre, médecin ou artisan, approuvait la répression quand elle fut dirigée contre les Lyonnais, les Marseillais, les Vendéens et les Toulonnais. Il l'approuvait aussi quand elle atteignait les prêtres réfractaires et plus généralement ceux qu'il accusait d'être des « fanatiques », car il ne pardonnait pas à ces derniers d'avoir créé de « petites Vendées » locales dans différentes régions. En outre, les militaires, qui avaient partout contribué au développement d'une mentalité spécifiquement révolutionnaire, étaient particulièrement montés contre les populations catholiques des campagnes, en qui ils voyaient des alliés des chouans et des ennemis avérés du régime. Dans leur haine du « fanatique », il entraînait aussi un élément plus personnel, beaucoup de ces militaires ayant fait l'expérience des atrocités commises sur les républicains par les paysans et paysannes de la Vendée.

Mais le révolutionnaire réclamait une répression encore plus sévère contre l'accapareur, le délinquant économique, le cultivateur réfractaire et « égoïste », en cherchant à imprimer à ces opérations un caractère économique. Si les Parisiens et le petit peuple de Moulins et de Nevers approuvaient tant la répression lyonnaise, ce fut surtout parce qu'ils voyaient en Lyon cette « grande capitale mercantile » dont même les ouvriers auraient été indignes de la liberté (2). Pour des

(1) *Bibl. nat.*, L2 c 2588, *Le Père Duchesne* (Dorfeuille et Millet), n^{os} XX (17 pluviôse an II) et XXVIII (14 ventôse an II). Parlant des « marchands de broderie », ils écrivent délicatement : « Nous leur enverrons encore nos dragons... pour leur faire danser la carmagnole à la mode du commandant de la place, qui leur fait poliment casser la gueule à coups de fusil. »

(2) « Il semble à tous les ouvriers de Lyon qu'ils ont tout perdu, parce qu'ils n'ont plus leurs riches négociants », observent, le 17 pluviôse, Dorfeuille et Millet, rédacteurs du *Père Duchesne* lyonnais. Presque tous les Parisiens s'indignaient de l'esprit « fédéraliste » de toute la population lyonnaise (*Père Duchesne* de Lyon, n^o XX : *Grande Colère*).

raisons analogues, Hébert et des sectionnaires parisiens réclamaient l'envoi de l'appareil de la terreur et de commissions de justice populaire à cette autre capitale du négoce, Rouen, dont les habitants étaient également fort mal vus des révolutionnaires (1). On aurait même voulu étendre à toutes les campagnes des opérations destinées à terroriser les cultivateurs, mais, à cette occasion, la politique gouvernementale restait en deçà de celle prônée par l'opinion des sans-culottes urbains.

Cette approbation de la répression et de la Terreur est donc composée d'éléments très divers. A l'égard des Lyonnais et des Marseillais, il s'y mêle à la fois les préjugés économiques du petit boutiquier, du commerçant modeste à l'égard des gros marchands, des armateurs (2), des grandes entreprises, et la condamnation des « groupes particuliers », qui s'interposent entre le citoyen et le peuple souverain et qui ont osé porter une main sacrilège contre la Convention. Il y entre aussi, bien entendu, le désir de se conformer au goût du jour, tout autant que le souvenir des dangers qu'avait fait courir à la République la crise fédéraliste. La presse d'ailleurs s'ingéniait à maintenir l'opinion dans un état de surexcitation favorable aux grandes mesures répressives, et les révolutionnaires eux-mêmes, vivant comme des combattants, comme des occupants et comme des étrangers au milieu de populations hostiles, étaient facilement persuadés qu'il n'y avait que la terreur et la force répressive pour les préserver des coups de leurs ennemis. Il fallait frapper les premiers, sinon ils tomberaient « sous le fer des assassins ». Voilà la part de la peur et de la crédulité, généreusement alimentées par l'invraisemblable imprudence verbale des ennemis du régime, qui ne se gênaient pas pour crier à la face des Parisiens leur haine de la République et de la capitale.

Le goût du sang et de la vengeance ne semble pas y avoir eu une grande part, encore est-il fort difficile de distinguer entre ce qui peut être une attitude politique et collective et ce qui révèle un penchant personnel pour la violence et la brutalité. Dans l'affaire des « noyades » certains membres de la Compagnie Marat et du comité révolutionnaire de Nantes ont fait preuve d'une cruauté marquante à pourchasser les prisonniers, poursuivant des femmes de chouans à coup de crosse, prenant les filles par les cheveux, bousculant tout le monde, tout en les couvrant d'injures. Mais, d'après les témoins, l'ivresse expliquerait cette brutalité particulièrement odieuse, comme

(1) Voir mon article « La campagne pour l'envoi de l'armée révolutionnaire dans la Seine-Inférieure » (*Annales de Normandie*, août 1952).

(2) Ainsi, au Havre, les commerçants et les boutiquiers qui ont peuplé le Comité de Surveillance se sont acharnés tout particulièrement contre les armateurs, au point d'ailleurs de gêner les opérations commerciales entreprises avec des armateurs de Lubeck, d'Altona et de Copenhague pour le compte de la Commission des Subsistances et des Approvisionnements.

elle avait donné de la force aux bras de tant de massacreurs des Carmes en septembre 1792. Il se trouve, il est vrai, un témoin au procès de Carrier, jeune homme de vingt ans, qui non seulement avoue avoir participé aux « noyades », mais qui ajoute encore qu'il ne regrette rien et que si c'était à recommencer, il se porterait de nouveau volontaire à l'exécution de mesures semblables : mais c'est un jeune soldat du premier bataillon de Nantes qui a vu torturer ses camarades, tombés entre les mains des chouans, par des femmes et des filles de paysans bretons dans les campagnes autour de Nantes et qui n'a échappé lui-même à la torture et à l'écharpement qu'à la faveur d'une blessure plus voyante que grave (1). Lors de ce procès, la plupart des témoins se trouvent presque mal à évoquer les scènes d'horreur qui s'étaient déroulées sur les embarcations lorsqu'on avait ouvert les trappes installées dans les cales. Si les hommes du XVIII^e siècle étaient assez habitués à la brutalité, ce n'étaient pas de ce fait des sadiques. Le régime révolutionnaire, bien entendu, aura permis à certains de ces derniers d'exercer leurs tristes talents dans des conditions exceptionnellement favorables, et chacun a entendu parler de Jourdan et d'autres bourreaux sanguinaires de son espèce, mais, ce sont, croyons-nous, des monstres exceptionnels. Les révolutionnaires étaient souvent des violents, surtout en paroles, des excités et des exaltés, à qui l'abus de la boisson devait parfois donner un aspect effrayant et une brutalité ordurière digne du *Père Duchesne*. Certains commissaires civils étaient des hommes emportés, des violents, dont le tempérament fougueux apparaîtra surtout dans les années de proscription qui suivent Thermidor. Personne n'oserait prétendre qu'un Collot-d'Herbois et un Javogues fussent des gens normaux, pondérés, et ils eurent sans doute de nombreux imitateurs. Mais même cette violence devait être passagère et liée aux dangers si récents qui avaient été provoqués par la crise fédéraliste. La Révolution eut ses bourreaux professionnels, ses massacreurs, ses sadiques, et dans les villes du Midi, les assassins de l'an II et de l'an III seront parfois aussi les auteurs des brutalités sanguinaires de 1814 et de 1815. Mais le révolutionnaire moyen n'est ni sadique, ni brute.

Enfin, il y a le côté éducatif : il faut faire œuvre de « régénération », et la répression fait partie de tout un programme d'éducation civique. Un révolutionnaire de l'Yonne insiste sur la nécessité « d'assembler toute la jeunesse depuis l'âge de sept ans jusqu'à dix pour être spectateurs de toutes les punitions, exécutions publiques (2) ». Or cet *Émile* de la répression n'est pas un « buveur de sang ». Les révolu-

(1) *Arch. Préf. Police*, A A 269 (notes de Topino-Lebrun sur le procès de Carrier).

(2) *Arch. nat.*, D III 306. Comité de Législation, Yonne, Héry, pétition à la Convention, 1^{er} pluviôse an III).

tionnaires de l'an II ne l'étaient pas non plus, malgré tous les efforts de la propagande thermidorienne pour les identifier avec les massacreurs. A cet égard, les petits jeunes gens de l'an III, qui s'attaquent aux terroristes isolés, aux hommes à la mine et à l'habillement modestes, et qui ne peuvent même pas invoquer la peur, méritent bien plus cette désignation. Il serait tout aussi inexact de vouloir identifier le révolutionnaire avec le massacreur que de l'assimiler au dénonciateur. Sans doute, à la suite de circonstances particulières, devait-il être, à l'occasion, l'un et l'autre, mais les révolutionnaires que nous connaissons, boutiquiers, petits commerçants, médecins, ex-prêtres, hommes de loi, ne ressemblent nullement à ces « brutes sanguinaires » de l'iconographie thermidorienne et royaliste.

On aurait tort aussi, je crois, de vouloir chercher les origines de la Terreur et de l'approbation avec laquelle les révolutionnaires ont accueilli les grandes mesures de répression dans d'obscurs ressorts psychologiques de la mentalité populaire traditionnelle où la peur de la peste suscite entre bourgeois et artisans une ambiance de panique et de craintes mutuelles (1). Le révolutionnaire de l'an II n'a nullement

(1) René BÆHREL, *Épidémie et terreur : histoire et sociologie* (*AHRf*, avril-juin 1951, 113-146) et *La haine de classe en temps d'épidémie* (*Annales*, n° 3, juillet-septembre 1952). La première de ces études apporte des renseignements fort intéressants sur l'extension de la grande peste de Marseille de 1720 et sur les incidences sociales et « terroristes » d'autres pestes dans les villes françaises aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. L'auteur a notamment analysé les réactions populaires devant les mesures prises par les autorités sanitaires, par les « Conseils de Santé » pour enrayer l'extension des épidémies et pour isoler les malades, mesures dont les pauvres surtout — foyers probables d'infection — devaient faire les frais, tandis que les gens aisés eurent souvent le recours d'un départ vers leurs maisons de campagne. Mais M. Bæhrel va sans doute un peu vite quand il assimile ces mesures et les luttes sociales très violentes qu'elles suscitent, à l'exécution, à la Grande Terreur de l'an II. Les deux séries d'événements n'ont, à vrai dire, de commun, que la peur — peur du « complot », peur de la propagation — la rumeur et la panique qu'ils suscitent surtout chez le petit peuple des villes et des campagnes. La peur, la panique et la fausse nouvelle, on les trouve pourtant à toutes les époques de l'histoire populaire, mais elles ne provoquent pas toujours des réactions semblables : on a souvent peur, mais ce n'est qu'en 1792, 1793, et 1795 que la peur déclenche de grandes explosions de la colère et de la violence populaires, massacres, noyades, mitraillades. Et les grandes institutions terroristes de l'an II, les commissions extraordinaires à qui on confiait la direction des mesures répressives, n'étaient nullement des instruments aux mains d'une seule classe, d'un groupe social bien distinct : la Terreur fut dirigée contre presque tous les groupes que comprenait la société française à l'époque révolutionnaire. Prétendre, comme le fait M. Bæhrel, que « le Français de 1792 était l'héritier de longues traditions terroristes », que le souvenir de la grande peste de 1720, des disettes cycliques du XVIII^e siècle, des épidémies dont les plus récentes dataient de 1775, aient contribué à créer un climat de terreur et à habituer le Français du peuple à la haine de classe et à l'emploi d'une terreur sociale, c'est faire œuvre d'abstraction et énoncer des thèses bien hasardeuses. Disons plutôt que la Terreur de l'an II est née de circonstances particulières à cette année : guerre civile, guerre étrangère, trahisons, victoires des coalisés, croyances populaires à des complots de prisons, insécurité des maisons d'arrêt, fédéralisme, etc. Ce sont, il nous semble, des explications adéquates de l'éclosion d'une mentalité terroriste qui est tout aussi provisoire et passagère que l'homme révolutionnaire lui-même. Ce n'est rien enlever à l'originalité de la thèse de M. Bæhrel que de suggérer qu'on n'a pas besoin d'aller chercher l'origine de l'esprit terroriste dans les souvenirs laissés par la peste de 1720. Quant au reste, l'auteur a certainement raison d'insister sur l'importance des pestes et des épidémies dans le développement d'une haine de classe et, parfois, dans l'éclosion d'événements insurrectionnels. Mais, en 1793, on est bien loin de telles considérations.

besoin de très vieux souvenirs historiques pour réclamer la proscription impitoyable de tous ceux qui menacent à l'instant l'existence de la République. Il ne s'agit pas d'une proscription de classe, ni même d'une tradition de violence : le danger est là, bien visible ; et le danger passé, il s'agit d'en prévenir le retour, en « frappant un grand coup ». Tout cela semble bien irréel aux révolutionnaires eux-mêmes quand, dès l'an III, ils évoquent cette crise. C'est que déjà l'ambiance n'y est plus et le temps des urgences est passé. L'apologie de la Terreur est un fait d'actualité, non pas un état d'esprit permanent ou l'illustration d'un tempérament naturellement violent, et elle est aussi fugace que l'homme révolutionnaire lui-même.

4. LA FRANCE ET LE MONDE

« Environnée de côtes et de montagnes inaccessibles, située dans le climat le plus tempéré, produisant abondamment toutes les choses nécessaires à la vie, la France peut et doit être isolée et demeurer éternellement séparée de toutes les nations esclaves et corrompues. Mais toutes les parties doivent en même temps être unies et ne former qu'une masse impénétrable. Le peuple français doit surtout cultiver la terre et les vertus, à ces quatre conditions la liberté est irrévocablement fixée... (1) »

Programme en quatre étapes qui représente les vues d'avenir d'une société rurale du Pays basque, mais programme auquel tout révolutionnaire parisien aurait pu souscrire sans difficulté, en ajoutant aux vertus du labourage celles du petit commerce. Toute la philosophie des sans-culottes tient en effet dans cette brève vision de la France et du monde. Tout d'abord, il faut isoler la France, pays de la Révolution, de toute contamination des pays esclaves ; certains zéloteurs, dont Hébert, iront jusqu'à prétendre qu'il faudra éviter tout contact même avec les neutres qui sont ou « bassement mercantiles », des « républiques d'argent », « vouées à l'agiotage », ou encore des terres « fanatisées », et ce ne sera pas entièrement sans raison que les Comités et Fouquier-Tinville reprocheront au *Père Duchesne* et à ses semblables d'avoir compromis le ravitaillement de la France en grains étrangers, en tonnait contre les marchands génois, danois et hambourgeois et en éloignant la sympathie des neutres par une politique dirigée contre le culte catholique (2). Les hommes du gouvernement n'iront pas jusque-là, mais la plupart des révolutionnaires auraient sans doute préféré réduire au strict minimum tout contact avec le monde extérieur.

(1) *Arch. Basses-Pyrénées*, 27 I, 1 (société populaire de Morlaàs, séance du 5 floréal an II).

(2) *Arch. Alpes-Maritimes*, I, 364 (comité de Nice, 24 messidor an II).

Isolement de la France d'un monde qui n'est pas encore digne de la liberté et qu'il faut donc mettre en quarantaine. Voilà pour l'extérieur. Mais à l'intérieur, point de groupes intermédiaires, point de particularismes, point de régionalismes, une centralisation renforcée dans tous les domaines, au nom de l'indivisibilité de la République et sous l'égide de Paris, « bercaïl de la liberté », « capitale de la Révolution ». D'où l'élimination progressive de tous les patois et dialectes, restes du fédéralisme et véhicules du catholicisme, de l'ignorance et de la superstition, primauté partout de la langue française, langue de la liberté, seule digne des hommes libres et des républicains.

Cette insistance sur l'unité dut sans doute beaucoup au fait que les révolutionnaires les plus agissants dans les sociétés de province et ceux justement qui eurent des moyens autres que la seule éloquence de se faire écouter avec respect, étaient très souvent des commissaires parisiens, qui avaient essaimé partout, notamment dans la zone des armées sur les frontières. Or l'artisan et le boutiquier parisiens n'eurent aucune difficulté à se représenter l'unité de la République, à la remorque de Paris, ville qui avait « fait la Révolution » et envers laquelle toute la France était redevable d'une énorme dette de reconnaissance. Si Paris était la capitale de la Révolution et du monde libre, le peuple parisien était le gardien attitré des lieux saints. On s'explique donc l'attachement du révolutionnaire parisien à un système centralisateur qui, tout en prévenant le retour des crises fédéralistes, consacrait la formule Paris-capitale-de-la-Révolution. Quant aux révolutionnaires des autres villes, aiguillonnés et surveillés par les « frères de Paris », qui se mêlaient de tout, ils leur emboîtaient le pas, avec plus ou moins de zèle : plus de zèle chez les habitants des grandes villes comme Toulouse ou Lille qui voyaient dans la centralisation révolutionnaire le moyen de contraindre les campagnes à ravitailler leurs marchés : moins de zèle chez ceux des petites villes et des bourgs, qui craignaient de se trouver livrés aux caprices des grandes agglomérations.

Le révolutionnaire, on l'a vu, croyait surtout aux vertus de l'instruction et même la répression fut envisagée sous cet angle « régénérateur ». Il comptait donc sur l'organisation des écoles primaires pour assurer à la langue française la primauté qui lui revenait de droit, en tant que langue des hommes libres. Mais en attendant ces temps heureux, les sociétés populaires, encouragées sans doute en partie par les rapports de l'abbé Grégoire, mais aussi de leur propre chef, se muèrent en écoles de civisme pour mener le combat contre le régionalisme linguistique, considéré à juste titre comme la forteresse du fédéralisme, du particularisme local, de la réaction, de l'ignorance et de la superstition. Apprendre le français, le faire apprendre aux

populations rurales, c'était aussi une façon de faire preuve de son patriotisme révolutionnaire et d'accélérer la marche du peuple vers la liberté. A Roquelaure, dans le Gers, un sociétaire « a insisté que tout le monde parle bien ou mal le françois, sur ce qu'il a observé que les assemblées populaires n'étoient à proprement parler qu'une école où il falloit former les jeunes gens... et que l'exercice journalière, ainsi que toutes les évolutions militaires étant commandées en françois, il a été décidé qu'on parleroit françois, mais d'autant que tous ne sauroient pas bien l'entendre, le citoyen Maire s'est assujetti de lire publiquement et en françois tous les décrets ou arrêtés des représentants... et pour que personne ne prétende cause d'ignorance il en fera le résumé en gascon... » (1). Un des buts de la *Propagande*, groupe de « prédicateurs civiques » que les sociétés populaires de presque toute la République déléguaient à Strasbourg, chargés d'y répandre les lumières et d'y régénérer l'esprit public, était de choisir des professeurs bilingues d'un civisme à toute épreuve pour diffuser l'enseignement du français : car, disait-on, les Alsaciens ne seraient républicains que le jour où ils parleraient la langue de la liberté. Ce fut pour cette raison qu'on exigeait des candidats à la Propagande une certaine connaissance de l'allemand (2). A l'autre bout de la France, les autorités du département des Pyrénées-Orientales devaient insister sur l'urgence d'organiser les écoles primaires comme le moyen le plus sûr de détacher les paysans du Roussillon de la religion catholique et de son protecteur attitré, le roi Très-Catholique, Charles IV d'Espagne (3). Quand, en Bretagne, dans le Pays basque, dans les provinces catalanes, en Alsace, les hommes sauraient le français, il ne resterait plus qu'à « défanatiser » les femmes. L'effort en faveur de l'expansion du français faisait ainsi partie de la campagne déchristianisatrice, comme de la lutte contre le fédéralisme et le royalisme.

Au même titre que le régionalisme, l'opinion révolutionnaire proscrivait le « cosmopolitanisme » et surtout l'anglomanie qui prévalait dans certains milieux aisés de la société française à la fin du XVIII^e siècle. Le comité révolutionnaire de la Section de l'Homme-armé refuse un certificat de civisme à un certain Revel, ventriloque et « magicien », en se demandant « si un homme qui se dit avoir été successivement à la suite de Cagliostro, de Rousseau, promenant son être de pays en pays, tantôt en Europe, tantôt aux Grandes Indes, ne doit pas être regardé comme un *Cosmopolite*, c'est-à-dire un homme qui, à proprement parler, n'a point de patrie, et ne peut s'attacher à

(1) *Arch. Gers*, I, 699 (société populaire de Roquelaure, séance du 20 nivôse an II).

(2) *Arch. Vosges*, registre 9 de la société populaire d'Épinal (séance du 20 messidor an II).

(3) *Arch. nat.*, D III 209 (4) (Comité de Législation, Pyrénées-Orientales) (lettre du département au Comité de Salut public, 5 germinal an III). Voir aussi *Arch. Pyrénées-Orientales*, I, 1459 (société populaire de Perpignan, séance du 2 floréal an II).

aucun gouvernement... » (1). Parmi les délits qu'on impute à un notaire aisé qui avait pris sa retraite à Choisy-le-Roi figure celui d'avoir fait construire dans son parc un « jardin à l'angloise » (2). De même, les comités révolutionnaires des petites villes du Midi se refusaient à faire une distinction entre ceux qui avaient émigré en 1791 ou en 1792, pour des raisons politiques, et ceux qui, se trouvant en Italie pour leurs études et pour en visiter les musées, s'étaient attardés à l'étranger au delà des limites prescrites par les lois qui définissaient le fait d'émigration. Les républicains, décrétaient-ils, n'avaient pas besoin d'aller voir les musées étrangers, les sujets allégoriques surtout ne manquant pas dans une France révolutionnaire consacrée aux vertus (3). Le comité de Dax devait même prétendre qu'un habitant de cette ville qui était artiste et qui était resté longtemps à Rome, ne pouvait guère être bon citoyen, s'intéressant plus aux tableaux qu'à la chose publique (4), tandis que la société d'Auch arrêta de refuser l'entrée à ceux qui auraient reçu une éducation supérieure, puisqu'ils ne pouvaient être de bons sans-culottes (5). Le Grand Tour, en somme, n'était bon que pour les mœurs d'Ancien Régime, et dans cette hostilité envers le « cosmopolitisme » on sent percer une jalousie de classe, aiguisée sans doute encore du fait de la guerre révolutionnaire.

Cette xénophobie ne s'adressait pourtant qu'aux gouvernements des nations esclaves. Pour les peuples, on faisait preuve d'une pitié teintée de condescendance, d'impatience et de méfiance. La France ayant ouvert la voie à la liberté, les autres peuples n'avaient qu'à faire la preuve de leur valeur en imitant les Français et en acceptant de leur part une leçon de civisme. En attendant, ils n'étaient guère dignes d'estime et on ne pouvait conseiller à un républicain français

(1) *Arch. nat.*, F7 4774 91 d 1 (Revel). On reproche encore à Revel d'avoir demandé à sa section un passeport pour se rendre en Russie.

(2) *Arch. nat.*, F7 4774 34 d 5 (Rousseville).

(3) *Arch. nat.*, D III 30 (20) (54) (Comité de Législation, Marseille, Perrin, de Florence, au président de la Convention, 9 novembre 1792).

(4) *Arch. Landes*, I, 783 (comité de Dax, séance du 15 prairial an II). Le comité considère « que le caractère excessivement froid du citoyen Brocha et son amour extrême pour la peinture à laquelle il consacrait tout son temps et toutes ses facultés ont pu être la cause de cette apathie coupable... il était en 1789 en Italie pour le perfectionnement de son art... ».

(5) *Arch. Gers*, I, 694 (registre de la société populaire d'Auch). Voir aussi mon article précité dans le numéro d'octobre 1957 de *History*. Ce fut dans un esprit analogue où perce la méfiance populaire envers l'homme de loi, l'homme instruit, que les révolutionnaires cherchèrent à faire proscrire l'usage du latin dans les documents juridiques. Ainsi le commissaire national près le tribunal du district d'Apt, dans le Vaucluse, propose au Comité de Législation un arrêté à ce sujet : *Arch. nat.*, D III 292 (1) (Comité de Législation, Vaucluse, Apt) : « ... Les ci-devant avoués » écrit-il le 6 nivôse an III, « et hommes de loi qui sont chargés de presque toutes les procurations pour représenter les citoyens dans les procès qu'ils ont à ce tribunal employent dans leurs mémoires ou plaidoyers beaucoup de têtes de maximes et même de longues tirades en latin ; ce qui désoriente les plaideurs peu instruits qui ne se font pas représenter et donne à ceux qui les employent une supériorité qu'ils ne doivent pas avoir... » Ainsi, si on s'attaque aux patois au nom de l'indivisibilité de la République, c'est au nom de l'égalité qu'on cherche à proscrire le latin.

la fréquentation d'esclaves. Lorsque le député Chabot annonça son mariage avec Léopoldine Frey, fille d'un riche banquier juif de Moravie, sujet de l'empereur, donc membre de la tant détestée nation austro-hongroise, ce fut le tollé chez les sectionnaires parisiens, la jeune Léopoldine cristallisant sur sa personne de riche étrangère bien dotée tout le ressentiment populaire envers l'homme d'argent et le sujet des Habsbourg. Comment ! un conventionnel, un représentant du peuple, épouser la fille d'un esclave ! quel exemple ! un patriote ne devait épouser qu'une brave républicaine française, et, au cas seulement où toutes celles-ci seraient pourvues pouvait-il à la rigueur épouser une Génoise, une Suisse, une Américaine, une Polonaise et, peut-être, une Belge, encore que les habitants des « Provinces belgiques » inspiraient, sur le chapitre du civisme, une grande méfiance, nourrie en partie par les polémiques du *Père Duchesne* à l'adresse de ces sujets « fanatiques » de l'empereur, qui, une fois déjà, avaient dédaigné le don de la liberté (1). Si un Français libre épousait une esclave, le produit de cette union peu naturelle pouvait être atteint de tares politiques et morales (2).

Chaque révolutionnaire se sentait donc extrêmement fier d'appartenir à une nation qui, la première, avait fait sa révolution, car il ne reconnaissait guère au peuple américain la prétention de l'avoir précédé dans cette voie. Il puisait aussi dans la situation démographique extrêmement forte de la France un autre sujet de satisfaction et de confiance dans l'avenir : dans tous les documents provenant d'assemblées populaires on saisit des allusions à cette grande population qui fait la richesse de la France et qui représente des gages sur l'avenir de la République : découlent de cette conception démographique la condamnation de la réunion des fermes, de la concentration des ateliers, des grandes richesses et d'une agriculture scientifique qui

(1) Sur le propagande anti-belge d'Hébert, voir mon article *Robespierre und Boulanger : revolutionsarmee und nationalsgarde* (Berlin, 1958). Hébert était à l'origine d'une campagne dirigée également contre les neutres, notamment Suisses et Génois, en tant que « marchands d'argent ».

(2) *AhRf*, n° 119 (juillet-septembre 1950) : Un aspect de l'esprit sans-culotte : le Club de l'Évêché et le mariage de Chabot. Ce document projette une lumière curieuse sur les préventions des sans-culottes parisiens envers certains étrangers et dégage une xénophobie populaire assez enracinée. On y lit notamment « que les tyrans eux-mêmes sous lesquels la Nation a rampé tant de siècles, n'ont atteint le complet des crimes et le maximum de l'exécration des peuples que lorsqu'ils ont épousé des femmes étrangères... qu'entre toutes les femmes étrangères qui ont partagé leurs forfaits, les femmes autrichiennes remportant la palme sur la Médicis même... que... celui qui va chercher une étrangère, et surtout une Autrichienne, est l'ennemi des Françaises, véritable émigré de cœur... celui qui, au mépris de l'opinion publique, se revêt ainsi d'une femme étrangère, soumet d'avance son patriotisme au pouvoir de ses charmes, ne peut espérer d'une souche impure que des rejetons mépris indignes d'être inscrits avec les enfants de la Patrie, et se dégrade enfin en s'imprégnant des mœurs des Barbares... » (*Arch. nat.*, W 342(648), Tribunaux révolutionnaires, projet d'adresse du Club électoral en date du 24 brumaire an II). Cette adresse ne fut pas envoyée à la Convention à cette époque, mais, le 8 germinal, Huet, secrétaire-archiviste de la société, la fit parvenir à Fouquier-Tinville, qui la gardait dans les pièces relatives à l'acte d'accusation dressé contre l'ancien Capucin.

entraînerait l'abandon des cultures en multipliant les prairies artificielles, enfin tout le programme économique des sans-culottes. Mais ce nationalisme politique ne s'accompagnait guère de haines personnelles à l'égard des étrangers pris individuellement, malgré toute la propagande dirigée par le *Père Duchesne* et par la presse gouvernementale contre les féroces esclaves des tyrans coalisés, malgré la lecture des rapports consacrés aux crimes du peuple britannique.

On s'était habitué dans tous les milieux de la société française des dernières années du XVIII^e siècle à travailler à côté de nombreux étrangers, et dans presque toutes les sociétés populaires urbaines on compte des membres prussiens, anglais, genevois, sardes, génois, grecs (1). Dans les comités révolutionnaires des deux sections de l'ancien faubourg Saint-Germain, près de la moitié des commissaires sont d'anciens domestiques des ambassades et des hommes de lettres napolitains, turinois, milanais (2). Le maire de Cahors en l'an II est un Suédois, qui sait à peine parler français (3) : Suédois également l'*hébertiste* Lindberg, membre fort actif de la section de Marat, et ami de Vincent et de Momoro (4). Une grande personnalité révolutionnaire de la section voisine, celle de l'Unité, l'imprimeur Sandoz, est Genevois (5) ; le commissaire de subsistances de la commune de Franciade (Saint-Denis) est l'Anglais Devonshire (6), tandis que le dénonciateur le plus acharné de Mme Dubarry, président du comité de surveillance de Louveciennes, est un Américain, natif de Newcastle en Angleterre (7). On pourrait multiplier les exemples d'étrangers qui, dans beaucoup de villes de France, se sont prodigués dans les sociétés populaires et qui ont occupé des postes parfois de confiance dans la hiérarchie des autorités révolutionnaires. En même temps, dans les villes normandes, les tisseurs, les fileurs, les ingénieurs textiles du Yorkshire, les manufacturiers et les fabricants anglais, qui constituent de véritables petites colonies à Ingouville, à Gravelle, ainsi qu'au Havre même, à Harfleur, à Bolbec, et à Honfleur, travaillent pour la plupart en toute tranquillité pendant la Terreur, les autorités locales invoquant

(1) Voir par exemple *Arch. Loire-Inférieure*, I, 1341 (registre de la société populaire de Paimbœuf, listes des membres).

(2) *Arch. nat.*, F7 4775 31 d 4 (Tosi), Tosi, président du comité du Bonnet-Rouge, Napolitain, est maître de langue italienne. Son collègue, le Milanais Piccini, se qualifie d'« homme de lettres ». Les Italiens sont encore plus nombreux au comité révolutionnaire de La Fontaine-de-Grenelle.

(3) *Arch. Lot*, I, 389 (comité de Cahors). Le maire, Dildebar, est remplacé le 22 frimaire an II « à cause de son grand âge, difficulté de s'exprimer soit en langue française, soit en idiome du pays, étant Suédois d'origine ».

(4) Voir à son sujet le *Journal de l'armée des côtes de Cherbourg*, de J.-J. DERCHÉ (procès-verbaux de la Société populaire de Caen).

(5) Sur Sandoz, voir mon article sur la répression contre le personnel sans-culotte 1795-1801 (*AhRf*, janvier-mars 1954).

(6) *Arch. Saint-Denis*, I D I 14 (Conseil général, an III).

(7) *Arch. nat.*, W 300(307) (Tribunaux révolutionnaires, affaire Dubarry).

en leur faveur les lois qui exemptent de l'internement les étrangers qui sont « artistes » et dont le travail peut profiter à la République. Parfois même on enfreint la loi, pour maintenir en liberté des étrangers qui, dans ces régions de Haute-Normandie, sont fort bien vus des habitants (1). Au Havre, on faisait bien lire à la société les rapports sur les *Crimes du gouvernement anglais* : mais on serait tenté d'y voir plutôt la manifestation du conformisme que de la conviction : toujours est-il que les Anglais du district de Montivilliers furent fort bien traités pendant toute la Terreur.

Il en était de même des prisonniers de guerre, partout bien traités, parfois accueillis presque en amis, toujours en êtres humains et à qui on permit, dans la plupart des localités de l'intérieur, de se promener en toute liberté dans les villes auxquelles ils étaient assignés. Aussi les voit-on fréquenter les limonadiers, chez qui ils faisaient souvent du scandale et du tapage, ou encore en train de prouver aux républicaines françaises que même des sujets de despotes, des esclaves étaient des hommes comme les autres. A Moulins, le comité de surveillance accorde des indemnités et des remerciements à des prisonniers prussiens pour avoir joué dans l'orchestre à l'occasion de bals patriotiques (2). Les autorités de Montpellier, par contre, s'inquiètent de l'influence des prisonniers espagnols, nombreux dans la ville, qui auraient communiqué aux femmes de la cité un esprit *fanatique*, en déclamant contre les *décadi* et contre la fermeture des églises et en se faisant les auxiliaires des prêtres. Certaines Montpelliéraines se seraient laissées induire en erreur (3). Ces inquiétudes mêmes sont la preuve de la très grande liberté qu'on accordait aux prisonniers étrangers, et de la générosité des autorités françaises et de la population envers ces militaires ennemis de leur pays. Un membre du comité de surveillance de Corbigny, dans la Nièvre, déclare « que c'est avec étonnement qu'il a appris que des prisonniers prussiens tenoient nuitamment des comédies dans cette cité chez le nommé Bierge et principalement les jours ordinaires des séances de la société populaire... de manière que ces comédies détournent... les citoyens de se rendre au scrutin pour « voter » et il se voit obligé de rappeler à ses concitoyens « que lesdits Prussiens sont nos ennemis... » (4).

Malgré de tels avertissements, malgré un début de panique en

(1) Voir à ce sujet mon article précité sur la Seine-Inférieure.

(2) *Arch. Allier*, I, 850 (comité de surveillance de Moulins).

(3) *Arch. Hérault*, I, 5502 (société populaire de Montpellier). A Valence on dénonce un officier anglais, Keller, « pour avoir tenu des propos tendant à semer la terreur et le découragement... ». Le Comité observe à ce sujet que les prisonniers anglais « pullulent dans la ville et qu'ils s'insinuent dans les lieux publics, qu'il est de toute probabilité qu'ils tiennent à devoir de favoriser le système de corruption et d'affaiblissement adopté et suivi par le ministère britannique... » (*Arch. Drôme*, I, 1064).

(4) *Arch. Nièvre* (Grand Registre du comité de Corbigny).

ventôse-germinal an II, dans les environs de Paris, provoquée par le déplacement d'un grand nombre de prisonniers autrichiens faciles à reconnaître à leurs uniformes blancs, mouvement qui semblait aux habitants de la périphérie annoncer quelque « coup » contre la capitale (1), malgré la persistance des croyances aux « complots de l'étranger », on ne portait que très rarement des entraves à la liberté accordée aux militaires étrangers, dont on signale les incursions jusque dans les campagnes, chez les cultivateurs, à la recherche de ravitaillement.

Ce libéralisme, restant de la « civilité » du dix-huitième siècle, mais si inattendu en temps de révolution et qui fait un contraste si frappant avec l'attitude des autorités et des particuliers anglais à l'égard des malheureux matelots français, abominablement traités, se traduisait encore par l'empressement à accueillir dans les armées de la République les déserteurs des armées ennemies. Un hussard hongrois s'adresse dans un latin approximatif au comité de Versailles : *Natus bonus respublicanus*, déclare-t-il, il désire quitter l'armée impériale où les simples soldats reçoivent, au moindre prétexte, vingt, trente ou cinquante coups de bâton, pour servir la liberté dans la cavalerie de l'armée révolutionnaire (2). Sa demande n'a rien d'exceptionnel, et ce Georgius Kenessey a de nombreux imitateurs chez les Espagnols, les Prussiens, dont le célèbre Laukhard, et surtout, chez les Belges. Il n'est évidemment pas possible de calculer l'importance numérique de ces engagements de déserteurs étrangers, mais il est clair que les armées de la République, avec leur discipline très relâchée, exerçaient sur les soldats prussiens et autrichiens un attrait indiscutable. De tels engagements représentaient d'ailleurs pour la France révolutionnaire un beau succès de propagande, même si la valeur militaire de déserteurs aussi indisciplinés que le pasteur Laukhard pouvait laisser à désirer. En effet, on dut finalement licencier la « Légion germanique », tandis que les corps belges suscitaient, par leur indiscipline et leur ivrognerie, d'innombrables plaintes de la part des habitants des localités où ils cantonnaient.

La confiance des révolutionnaires dans la conversion des peuples esclaves prit la forme d'un empressement naïf à accueillir les nouvelles les plus fantaisistes sur l'imminence de soulèvements populaires à Madrid, à Londres, à Saint-Pétersbourg, contre les tyrans

(1) Voir à ce sujet mon article sur le *Complot militaire de ventôse an II* (Paris et Ile-de-France, 1956).

(2) *Arch. Seine-et-Oise*, IV Q 186-7 (séquestres, papiers saisis chez Mazuel). Il y eut dans les rangs de l'armée révolutionnaire au moins une vingtaine de Liégeois, de Belges, quelques Prussiens, des Autrichiens, anciens déserteurs, et quelques « patriotes » bataves, dont Steenhouwer, qui sera condamné à mort en 1812 avec le général Malet pour sa participation à cette affaire.

couronnés. Dans toutes les sociétés, on annonce presque tous les mois la chute de Pitt, voire même celle de « Georges Dandin », la constitution d'un nouveau ministère chargé de négocier la paix avec la France, et on s'empresse de féliciter les compatriotes d'Algernon Sidney d'avoir profité de l'exemple des Français pour recouvrer leur liberté (1). On met de grands espoirs dans l'insurrection de Varsovie. Dans le Sud-Ouest, on s'attend quotidiennement à la chute de Charles IV. C'est encore l'exemple de cette crédulité populaire qui a si puissamment aidé les comités dans leur dure tâche de mener la France dans la guerre ; c'est aussi la preuve d'une belle confiance dans les destins de la Révolution. Les Anglais et les autres étrangers qui résidaient encore en France s'empressaient d'ailleurs d'entretenir les sociétaires dans ces illusions un peu simplistes. Mais cette crédulité fut une arme à double tranchant ; quand, à la suite des grandes victoires de l'été de 1794, le danger s'éloigna des frontières de la France et que les insurrections tant attendues ne se produisirent toujours pas, une partie de l'opinion révolutionnaire commença à se désintéresser de la guerre et des efforts de toutes sortes qu'elle exigeait. Il fallait se rendre à l'évidence, que l'insurrection générale n'était pas pour le lendemain, et ce désenchantement devait contribuer puissamment à une lassitude et à une indifférence envahissantes.

L'attitude personnelle et publique des Français révolutionnaires envers les étrangers variait d'ailleurs de région en région, en fonction des intérêts locaux. Les Anglais, on l'a dit, étaient bien vus dans le Pays de Caux et à Honfleur, mais à Rouen ils l'étaient moins. Ce fut à Rouen pourtant que lors de l'insurrection populaire de germinal an III des femmes du peuple envahirent le siège du district en demandant du pain et en criant : *Vive la paix, l'Anglais nous tend les bras, nous aurons des subsistances* (2). A Lorient, autre son de cloche : la société lorientaise nourrit de grands projets pour chasser les Anglais des Indes, à la faveur de la seule propagande républicaine : « Ce ne sera pas comme eux à coups de sabre ni de canons que nous soumettrons les Indiens, cette nation douce, généreuse et philanthropique : non, nous leur dirons tout bonnement : *soyons amis, vous nous faites de belles toiles ! voilà ce que nous vous apportons en échange* (3). »

(1) *Arch. Vaucluse*, I, IV 12 (registre de la société populaire de Vaison ; séance du 12 pluviôse an II) « ... Un membre a annoncé la mort du scélérat Pitt et de l'imbécile Georges, immolés à la fureur du peuple anglois, justement irrité de la guerre ruineuse et déshonorante pour l'homme qu'on lui faisait soutenir depuis si longtemps contre les François, ce qui a excité des applaudissemens sans fin... » Le 6 floréal encore « un membre... a annoncé qu'il avoit lu dans la presse que le roy de Prusse, fatigué de la longueur de la guerre, ne vouloit plus fournir à l'armée impériale que son contingent des troupes à quoi il est soumis comme électeur... ».

(2) Voir mon article Les journées de germinal an III dans la zone de ravitaillement de Paris (*Annales de Normandie*, III, 1955).

(3) *Arch. Morbihan*, I, 2001 (société populaire de Lorient, séance du 18 brumaire an II).

Les Lorientais ne s'arrêtent pas en si bon chemin et un sociétaire, rentré de la Martinique, « indique de grandes vues à réaliser sur le continent du sud de l'Amérique, dont les peuples asservis n'attendent que le moment de secouer leurs fers, il en tire les plus grandes espérances pour le commerce de la République (1)... ». Tout révolutionnaires qu'ils fussent, les sans-culottes ne perdaient jamais de vue les intérêts particuliers de leurs villes et les sociétés populaires furent tout autant des syndicats d'initiative que des écoles politiques. A Givet, les sociétaires thermidoriens — sortis, il est vrai, d'un groupe social fort différent des sans-culottes — ébauchent de grands projets sur la réouverture éventuelle des marchés belges, à la suite de Fleurus (2). Dans le Midi, l'emprise de plus en plus forte des Génois sur le cabotage, à la suite du blocus anglais, et les exigences des armateurs italiens, qui surent profiter de la dépendance où se trouvaient les villes de la côte, des arrivages de grains italiens ou adriatiques, suscitaient chez les sociétaires de Nice, de Monaco de fortes préventions contre ces « sangsues », ces « monopoleurs », qui auraient profité des besoins des départements méditerranéens pour faire de fructueuses spéculations (3). Dans les départements alpins, les sans-culottes savoyards ne manquaient pas de se plaindre de l'égoïsme des Suisses et les comités locaux dénonçaient notamment les autorités du canton de Berne, bien connues pour leur hostilité à l'égard des principes de la Révolution (4). Mais ce sont des exemples particuliers qui doivent plus à de vieilles préventions locales, à de très anciennes rivalités entre voisins, qu'à une attitude générale à l'égard des peuples étrangers.

Les sans-culottes urbains étaient habitués à la fréquentation d'artisans étrangers, nombreux dans la plupart des grandes villes françaises. Mais ce qui a également contribué à cette tolérance et à cette compréhension envers les étrangers, ce fut aussi la grande mobilité de la population française elle-même, notamment en ce qui concerne les cadres révolutionnaires. On compte, en effet, parmi ces derniers, bon nombre de domestiques, d'artisans, de commerçants, de maîtres de danse, d'orfèvres et de joailliers français, rentrés de Londres, de Madrid, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Cadix surtout, à la suite de la guerre et qui, premières victimes de leurs principes

(1) *Ibid.* (séance du 16 brumaire an II).

(2) *Arch. Ardennes*, I, 1356 (société populaire de Givet, séance du 5 brumaire an III). Voir mon article La grande disette de l'an III : Les thermidoriens contre la douane, dans *Études ardennaises*, 1^{er} avril 1955.

(3) *Arch. Alpes-Maritimes*, I, 401 (pétition de la société populaire de Monaco à la municipalité, *ibid.*, 1^{er} septembre 1793).

(4) *Arch. Haute-Savoie*, 5L, 13 bis (comité de surveillance de Thonon). Les sans-culottes de Thonon, comme tous ceux de la région, se plaignent également de l'esprit « fanatique » des Piémontais, particulièrement détestés des Français de l'an II, et des habitants du Valais. On accuse en outre ces derniers d'avoir fait un trafic fructueux sur les bêtes à cornes.

révolutionnaires, sont souvent également les premiers à trouver des emplois salariés dans la nouvelle administration révolutionnaire. Ils y apportent une grande haine des tyrans, dont ils ont souffert dans la perte d'établissements parfois prospères, mais ils y joignent aussi une grande connaissance des étrangers et un esprit, sinon cosmopolite, ce qui aurait été fort mal vu, au moins une attitude compréhensive à leur égard. On trouve de ces réfugiés français, victimes de leur républicanisme, dans des postes de choix de la nouvelle administration para-révolutionnaire, telles que l'armée révolutionnaire parisienne et la Commission temporaire de Commune-affranchie (1).

Le sans-culotte révolutionnaire apporte donc à sa vision de la France et du monde les préjugés de l'artisan urbain. Dans cette France révolutionnaire, on cultivera la terre et les vertus et l'économie sera fondée sur la petite propriété, la petite ferme indépendante et la boutique. L'indivisibilité de cette République des vertus sera assurée par une guerre sans merci faite aux survivances régionalistes, aux dialectes et patois, derniers retranchements de la « superstition » et du fédéralisme.

En attendant le règne universel de la liberté, il faut préserver la France de tout contact avec les pays esclaves, en l'isolant du reste du monde, même si c'est au prix de l'interruption du commerce avec les neutres, car l'aboutissement logique du système prôné par Hébert dans son journal aurait été d'isoler entièrement la France révolutionnaire. C'est justement dans la mesure où un tel isolement risquait de se produire que les membres du Comité de Salut public eurent sans doute quelque raison de reprocher au *Père Duchesne* de faire le jeu de la contre-révolution en brouillant la France avec la Suisse et avec la République de Gênes et en rendant infiniment plus difficile la tâche éventuelle de l'occupant français dans les provinces belges.

En ce qui concerne l'attitude personnelle des révolutionnaires, une certaine xénophobie populaire a trouvé des aliments supplémentaires dans la guerre, dans l'orgueil révolutionnaire du Français libéré de ses chaînes, ainsi que dans les atrocités commises par les Anglais à Toulon. Mais cette xénophobie ne s'adressait guère aux particuliers, et malgré des arrêtés aberrants qui ordonnaient la mise à mort de tout prisonnier de guerre britannique, ceux-ci étaient en réalité fort bien traités. Quant au reste, les attitudes personnelles des sans-culottes variaient autant sur ce chapitre, en fonction des intérêts locaux et de région en région, que sur les autres problèmes du jour, tel celui

(1) Paillardelle, commissaire civil révolutionnaire auprès de l'armée révolutionnaire parisienne et membre adjoint de la Commission temporaire de Lyon, ancien employé au bureau des Classes de la Marine à Marseille et à Toulon, s'était établi commerçant français à Cadix, où il avait épousé une riche Espagnole.

de la déchristianisation ; on a ainsi une fois de plus l'occasion de souligner cette grande diversité qui rend si difficile toute généralisation hâtive en ce qui concerne la mentalité populaire et la vie quotidienne sous la Terreur. Sans doute les révolutionnaires, qui représentaient plutôt le monde de la boutique que celui du négoce, s'intéressaient-ils beaucoup moins au commerce international que ceux qui prirent leurs places dans les administrations thermidorienne, mais les exemples de Lorient et des villes du Midi suggèrent qu'ils n'y étaient pas totalement indifférents.

Enfin il ne semble pas exister dans les milieux populaires français de la fin du XVIII^e siècle d'anglophobie spontanée et virulente qui aurait correspondu à la francophobie fort enracinée du peuple londonien. Dans le peuple, ce sont les Piémontais qui semblent avoir été les plus détestés et les plus méprisés, et ensuite les Autrichiens. L'anglophobie de l'an II apparaît plutôt comme un produit artificiel de l'orthodoxie robespierriste, une manière de plus de proclamer son conformisme révolutionnaire. On citera sans doute comme preuve d'une anglophobie populaire spontanée, la cascade de pétitions envoyées à la Convention à la suite de l'attentat contre Collot d'Herbois et contre Robespierre et qui, en demandant les pires châtements pour le peuple comme pour le gouvernement britanniques, ont préparé le terrain à la promulgation de la loi du 22 prairial. Mais il serait difficile de prétendre que des pétitions datant de la période de la dictature robespierriste puissent représenter autre chose que le reflet de la propagande officielle du gouvernement lui-même : l'uniformité de ces pétitions, jusque dans les phrases où ils dénoncent le peuple anglais, indique une origine commune qui n'est pas celle de la spontanéité populaire. Il s'agit d'une anglophobie de commande, inspirée par un chef d'orchestre invisible mais dont on devine très bien la présence (1). Ce qui paraît bien plus probant que ces pétitions, c'est le témoignage des autorités locales, en Normandie ou ailleurs, en faveur de particuliers britanniques.

La guerre s'est ouverte dans un enthousiasme populaire incontestable et ce nationalisme révolutionnaire a subsisté jusqu'à l'époque des grandes victoires de l'été de 1794 : mais déjà les maximum, les réquisitions, le recrutement avaient commencé à l'émousser, et l'envers de cet enthousiasme est le fléau de la désertion, qui n'a jamais cessé de préoccuper les autorités locales. L'enthousiasme collectif indiqué, au cours des derniers mois du régime robespierriste, par les initiatives prises par les différentes sociétés populaires de la République pour

(1) Voir au sujet de cette campagne de pétitions, Georges LEFEBVRE, *Sur la loi du 22 prairial an II*, dans *Études sur la Révolution française* (Paris, 1954).

lever des souscriptions afin de faire construire des vaisseaux, des *Vengeurs*, sent lui aussi l'opération préparée en haut lieu, comme tout ce qui occupe les sociétés à cette époque. Malgré un élan d'enthousiasme incontestable au cours de la grande crise de 1793, le nationalisme révolutionnaire ne résiste guère à la lassitude et au mécontentement provoqué par une économie de guerre dont le poids retombait surtout sur le petit consommateur, sur le petit salarié, sur les « bras », plutôt que sur ceux qui produisaient et qui détenaient les marchandises. Si l'opinion populaire se détournait de plus en plus du gouvernement révolutionnaire, c'était parce que le fardeau de la guerre inspirait dans les milieux populaires d'ardents souhaits en faveur d'une paix de compromis. La virulence même du ton de la propagande officielle, quand il s'agit de décrire les crimes de Pitt et du gouvernement anglais, est un aveu de faiblesse. Si la crédulité populaire n'eut en effet aucune difficulté à attribuer à Pitt l'inspiration de tous les malheurs dont on souffrait dans la France de l'an II, et plus particulièrement de la crise des subsistances, cette explication naïve n'entraînait pas une adhésion totale à la propagande de guerre. On constatera plutôt la modération de l'attitude personnelle des révolutionnaires envers les ennemis extérieurs de leur pays, modération qui fait un contraste assez frappant non seulement avec le ton de la propagande officielle, qui prêchait la vengeance et le meurtre collectif, mais encore avec l'adhésion quasi générale de l'opinion des révolutionnaires moyens quand il s'agissait du châtement des ennemis de l'intérieur, « fédéralistes », « fanatiques » et autres. Il faut distinguer à cet égard entre la crédulité populaire, toujours empressée à accepter les explications politiques — complot de l'étranger, pacte de famine, etc. — des difficultés économiques, et cette douceur de mœurs, cette tolérance et cette attitude généreuse envers les étrangers que beaucoup de voyageurs ont indiquées comme étant des traits caractéristiques du peuple français même au plus fort de la crise révolutionnaire. C'est le fait sans doute d'un peuple évolué, sûr de sa force et confiant dans l'avenir, grâce à la conscience de la situation démographique particulièrement favorable de la France pendant le dernier quart du XVIII^e siècle (1).

5. DISPARITION DE L'HOMME RÉVOLUTIONNAIRE

Revenons donc à notre point de départ. Notre « homme révolutionnaire », s'il existe, n'existe que grâce à une documentation historique particulière à la période révolutionnaire et qui révèle au moins les attitudes publiques de tout un groupe social, de toute une tranche de la vie populaire des villes et même des villages qui, à d'autres époques,

(1) Voir à ce sujet Jacques GODECHOT, *La grande nation*, 2 vol., Paris, Aubier, 1956.

reste entièrement submergée. Il nous est donc difficile de faire une distinction nette entre l'homme public et l'homme privé, du fait qu'il ne nous est connu qu'à cette seule époque, au cours d'une seule année ou de dix-huit mois qui représentent, dans l'existence individuelle, comme dans l'histoire de la France, une période absolument exceptionnelle.

Tâchons néanmoins de faire le point de notre portrait. Il s'agit, je crois, surtout d'une affaire de tempérament, et il me semble que la seule étude de structures sociales ne nous donnera pas la base d'une réponse satisfaisante, car l'homme révolutionnaire n'agit guère en fonction de luttes sociales, sauf dans la mesure où il représente la petite propriété, le petit commerce, la petite entreprise. Les traits qui prédominent chez lui sont un indéniable courage politique et physique, des convictions ardentes, sans doute aussi un certain goût de la domination, et enfin un penchant incontestable pour les discours et pour la parade. La vie collective de l'an II, ne l'oublions pas, devait être l'occasion pour beaucoup de ces petits commerçants de jouer les importants, les « politiques », les Sénateurs romains, ainsi que de se mêler des affaires de leurs voisins. Les prix ? Eh bien, ils n'étaient pas à dédaigner : il y avait d'abord le fauteuil présidentiel, ou alors, moins spectaculaire, mais infiniment plus efficace, une place au bureau de la société. Une place en évidence dans une de ces assemblées pouvait parfois offrir une excellente publicité gratuite pour un commerce. Qu'on pense par exemple à ce sociétaire de Vaison, peintre de son métier, qui, ayant été sollicité pour peindre dans les trois couleurs l'arbre de la liberté, refuse cet honneur (il n'est pas question de lui payer les frais de la peinture) : mais la société s'étant alors adressée à un autre peintre de la ville, le premier se ravise et se déclare enchanté de la confiance que lui fait la société (1). Ces places et ces honneurs devaient d'ailleurs être l'objet d'âpres luttes personnelles et de disputes qui souvent ne doivent rien à la décence républicaine, mais qui prouvent qu'elles valaient bien des sommes d'efforts et d'habiletés. On n'est guère renseigné sur les élections aux grades d'officiers et de sous-officiers dans la garde nationale sédentaire des villes, mais il est permis de croire qu'ils furent également âprement disputés (2). Le révolutionnaire était d'autant plus friand d'honneurs, d'écharpes et de galons qu'il se dédommageait d'années d'obscurité et d'insignifiance.

(1) *Arch. Vaucluse*, I, VI 12 (registre de la société populaire de Vaison).

(2) Mon ami Rémi Gossez m'a fait remarquer l'acharnement avec lequel on s'est disputé les places gradées dans la garde nationale au cours de la Révolution de 1848. On est malheureusement mal renseigné sur le déroulement de telles élections pendant la période révolutionnaire.

Mais en fin de compte, malgré l'existence de ces mobiles matériels, ce tempérament était fait surtout de foi, d'enthousiasme et de générosité. Le poète Coleridge n'était pas seul à évoquer les enthousiasmes de sa jeunesse et à se dire qu'il était beau de vivre alors. Combien de gens mûris dans des professions aussi obscures qu'honorables, évoqueront, dans leurs vieux jours, le *Grand Soleil de 93* ! Car les révolutionnaires étaient surtout des hommes jeunes ou dans la force de l'âge et leur enthousiasme était sans doute en partie celui de la jeunesse (1).

Il faut aussi insister sur le rôle de la guerre dans l'éclosion d'une certaine mentalité de lutte et de crise. Les révolutionnaires se représentaient en hommes qui étaient toujours sur la brèche, et il ne s'agissait pas seulement de jouer : ceux de Nantes se savaient entourés d'une haine quasi générale, ceux de Lyon, plus isolés encore, tenaient constamment sous les yeux la tête de Châlier et la plupart des « mathévons » devaient périr dans les terribles massacres de l'an III (2). Comme les chefs des grands Comités, ils étaient fermement persuadés que Pitt avait inscrit leurs noms sur ses listes de meurtre. En général, il est vrai, il ne leur est rien arrivé en l'an II, mais la proscription thermidorienne, grâce à son caractère de vengeance aveugle qui désignait sans exception tout le personnel de l'année précédente, a certainement beaucoup contribué à assurer à ce tempérament révolutionnaire une certaine survivance, à la faveur des persécutions. Une société du Vaucluse pose à ses candidats au scrutin épuratoire la question : *Qu'as-tu fait pour être pendu si la contre-révolution parvint à vaincre* (3) ? Ce n'était pas que de la rhétorique : les révolutionnaires devaient envisager une telle possibilité, surtout dans une région comme l'ancien Comtat, où ils ne constituaient qu'une infime minorité, isolée du peuple (4). C'étaient, dans tout le sens du mot, des combattants.

Mais pour entretenir l'esprit de combat, il faut que le danger soit constant. Or, à partir de floréal an II, il s'écarte de plus en plus de cette France jusqu'alors assiégée et envahie. Les grandes victoires de l'été de 1794, en éloignant la menace de l'invasion et d'un triomphe

(1) Une étude générale du personnel révolutionnaire de base démontrerait sans doute que les hommes de 25 ans à 40 ans y prédominaient. A la célèbre Commission temporaire de Lyon, l'âge moyen de la quarantaine de membres est trente ans. La France révolutionnaire est un pays qui offre d'innombrables débouchés aux jeunes talents.

(2) Renée FUOC, *La réaction thermidorienne à Lyon (1795)* (Lyon, 1957).

(3) *Arch. Vaucluse*, I, VI 12 (registre de la société populaire de Vaison, séance du 28 messidor an II).

(4) *Arch. nat.*, D III 292(2) (4) (Comité de Législation, Vaucluse, Avignon) « ... Le département du Vaucluse, composé en grande partie des hommes qui ont vécu sous la domination des prêtres de Rome, fournit un grand nombre de ces ambitieux... qui ne se disent patriotes que pour avoir le moyen de s'enrichir impunément aux dépens du trésor public... » (Barjavel, accusateur public près le Tribunal du département, au Comité de Salut public, 25 frimaire an II).

militaire de la contre-révolution, devaient provoquer un certain relâchement. Le sentiment de l'urgence en pâtit et ce fut également le moment que choisit le gouvernement robespierriste pour s'attaquer aux institutions populaires. Et puis, avec l'été, les affaires courantes réclamaient une attention d'autant plus impérieuse qu'elles avaient été si longtemps négligées. Ce n'était pas seulement le cas des ruraux, dont le tempérament révolutionnaire ne résistait pas en général à la reprise des travaux des champs. Le sans-culotte urbain devait vivre lui aussi, penser à son commerce, comme sa femme ne cessait pas de lui rappeler. Or la société populaire, dont les séances duraient presque tous les soirs de cinq heures jusqu'à dix heures, parfois jusqu'à minuit, et sa vie de révolutionnaire actif, qui comportait des tours de garde et bien d'autres obligations, n'empiétaient pas seulement sur ses loisirs, elles provoquaient des absences prolongées de la boutique, qui pourtant devait rester ouverte seize heures par jour ; elles prenaient aussi, bien entendu, sur le billard. Et ainsi, insensiblement, la vie normale, la vie banale reprend le dessus. On voit très bien ce qu'a pu être le drame de ces hommes. *A force de trop tendre l'arc, il se casse*, dit un protestant d'Anduze (1). Le ressort révolutionnaire finit en effet par se casser chez la plupart de ces sociétaires, hommes politiques de passage. Le billard et la femme auront en général le dernier mot.

Et puis, la République robespierriste n'était pas drôle, elle suait l'ennui et la vertu, comme les discours insipides et didactiques de l'Incorruptible lui-même. Qu'on pense à ces fades, à ces interminables fêtes de l'Être suprême à la fin desquelles on se mit à table pour goûter le « plat républicain », le plat unique, parfois sans vin ! On a beau dire à ces gens : *Attention, ne lâchez pas, n'abandonnez surtout pas les séances des sociétés, on a encore besoin de vous, les ennemis cachés ne sont point vaincus, la victoire n'est pas assurée*, si on avait besoin d'eux simplement pour voter des adresses de félicitations au langage dithyrambique et stéréotypé, ce n'était pas la peine d'insister. On finit par se lasser. Ce qui nous le prouve, c'est la chute vertigineuse dans le nombre des assistants aux séances des sociétés de province, à partir de germinal an II. L'homme révolutionnaire commence à s'estomper, à reprendre son visage anonyme longtemps avant thermidor. C'était déjà bien fini du temps de « révolutionner ».

Le révolutionnaire, en somme, n'est qu'un être provisoire, qui ne résiste pas au temps, à l'usure, à la lassitude, une créature de circonstances exceptionnelles. Ce n'est pas un professionnel de la Révolution — d'ailleurs, qu'est-ce que c'est qu'un révolutionnaire

(1) *Arch. nat.*, F7 4609 d 2 (Borie) (lettre de Cavalié, d'Anduze, au Comité de Salut public, 25 pluviôse an II).

professionnel sinon un bureaucrate comme les autres, un bureaucrate solidement installé dans une Révolution glacée, ou encore un conspirateur à la manque, un romantique, ou encore un « révolutionnaire en peau de lapin ». Les gens de Babeuf n'ont pas grand-chose de commun avec les révolutionnaires de l'an II, sinon dans l'imagination des policiers et des indicateurs qui renseignent le ministre de la Police générale. Nos hommes de 1793 n'étaient pas « en peau de lapin », ce n'étaient pas non plus des idéologues et des professeurs ès-théorie révolutionnaire, et quand ils mettaient justement les pantoufles, c'en était fini de leur carrière d'hommes politiques. Les grands espoirs et les grands dangers passés, on revient donc à la vie banale de tous les jours. L'an III, en accentuant l'inégalité et en mettant au premier plan le problème du pain quotidien, se chargera du reste. Les révolutionnaires seront moins victimes des muscadins, des jeunes assassins à souliers fins, que d'une crise économique et alimentaire qui atteindra leurs familles et qui, dans bien des cas, les réduira à la misère et à l'anonymat de l'aumône.

Il y eut sans doute une certaine survivance de la mentalité révolutionnaire, notamment dans les armées, où elle prenait surtout la forme de l'anticléricisme violent. Elle devait se manifester aussi sur le plan politique, à partir des élections de l'an IV, qui virent de nombreux efforts de regroupement chez les anciens cadres terroristes. Mais c'était l'affaire d'une poignée de chefs. Quant aux conspirateurs, ils constituent une infime minorité de durs, de convaincus, peut-être aussi de *violents*, car le tempérament révolutionnaire comporte certainement une part de violence. Pour les autres, c'est de nouveau le silence d'avant 1789. Les révolutionnaires ont été engloutis avec les circonstances exceptionnelles qui leur ont assuré une vie ardente mais passagère, avec les institutions dont les procès-verbaux ont permis d'extraire pendant quelques mois de l'histoire submergée des petites gens les attitudes et les préjugés d'un monde de boutiques et d'ateliers dont on n'entendra plus la voix qu'à travers l'écran, combien déformant, des rapports de police.

Richard COBB,
University College of Wales,
Aberystwyth.